



# LE DEVOIR

## CARNAGES À BAGDAD ET JÉRUSALEM



Une victime est emportée sur une civière par des soldats américains après l'attentat commis contre le siège de l'ONU à Bagdad.

*Irak: un attentat à la voiture piégée contre le siège de l'ONU fait au moins 17 morts*

AGENCE FRANCE-PRESSE, REUTERS

L'attentat au camion piégé, hier, contre le siège de l'ONU à Bagdad, qui a fait 17 morts dont le plus haut représentant de l'organisation en Irak, Sergio Vieira de Mello, et une centaine de blessés, a été qualifié de «tragédie» par l'ONU et a suscité l'indignation dans le monde.

Il s'agit du plus important attentat depuis la prise de la capitale irakienne par les troupes américaines le 9 avril. «Rien ne peut excuser cet acte de violence gratuite et meurtrière contre des hommes et des femmes qui sont allés en Irak avec un seul but: aider le peuple irakien à recouvrer son indépendance et sa souveraineté», a dit le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, rentré précipitamment à New York.

«L'explosion a été causée par un camion piégé», a indiqué Bernard Kerik, le conseiller américain au ministère irakien de l'Intérieur. «Nous avons des preuves suggérant qu'il s'agit d'un attentat suicide.» L'attaque, qui n'a pas été revendiquée, pourrait avoir été perpétrée par le mouvement extrémiste Ansar al Islam, possible suspect de l'attentat qui a fait 17 morts le 7 août à l'ambassade de Jordanie à Bagdad, selon un haut responsable de la Défense.

Deux explosions ce week-end ont entraîné la fermeture de cet oléoduc par lequel est exporté le pétrole irakien vers la Turquie. Il avait été remis en service quelques jours plus tôt pour la première fois depuis le début de l'intervention américaine en Irak au mois de mars.

Pour le porte-parole de l'organi-



Sergio Vieira de Mello, représentant de l'ONU en Irak, a péri dans l'attaque. La voiture piégée a explosé sous la fenêtre de son bureau.

sation, Fred Eckhard, «c'est une tragédie personnelle et un pas en arrière pour les Nations unies».

Dans une déclaration, le Conseil de sécurité a condamné «dans les termes les plus fermes cette attaque terroriste». «De telles actions terroristes ne pourront pas briser la volonté de la communauté internationale d'intensifier ses efforts pour aider le peuple d'Irak», ajoute-t-il, en dénonçant «cette attaque abominable qui visait à saper le rôle vital de l'ONU en Irak».

Dans le monde entier, des responsables ont rendu un hommage particulier au Brésilien Vieira de Mello. «Ceux qui l'ont tué ont commis un crime non seulement contre les Nations unies mais aussi contre l'Irak», a dit Kofi Annan.

VOIR PAGE A 8: IRAK

Lire aussi

- Sergio Vieira de Mello, cible de l'attentat, page A 5
- L'éditorial de Serge Truffaut en page A 6: Le Moyen-Orient compliqué.

Mariage homosexuel

### Chrétien invite ses députés à s'ouvrir l'esprit

HÉLÈNE BUZZETTI LE DEVOIR

North Bay — Le premier ministre Jean Chrétien a invité ses députés et la population à s'ouvrir l'esprit et à évoluer pour accepter le mariage des homosexuels. Bien que de son propre aveu il aurait préféré ne pas avoir à traiter cette question, M. Chrétien a indiqué que si la Charte canadienne des droits et libertés a une quelconque valeur, il n'y a d'autre choix que de revoir la définition traditionnelle du mariage.

«Croyez-moi, pour quelqu'un de ma génération qui a vécu et grandi dans le Québec rural catholique de ma jeunesse, c'est un sujet très, très délicat», a lancé hier soir Jean Chrétien à son caucus réuni à North Bay pour préparer la rentrée parlementaire. M. Chrétien aura 70 ans en janvier. «Mais j'ai appris au fil de 40 années de vie publique que la société évolue et que notre conception des droits de la personne évolue souvent plus vite que certains d'entre nous l'auraient cru, et parfois même d'une manière qui en rend certains mal à l'aise. Mais au bout du compte, il nous faut prendre nos responsabilités. Et aucune n'est plus essentielle que de protéger la



Jean Chrétien

VOIR PAGE A 8: CHRÉTIEN

### Israël: un kamikaze se fait exploser dans un autobus bondé

REUTERS, AGENCE FRANCE-PRESSE, ASSOCIATED PRESS

Jérusalem — Au moins 20 personnes, dont des enfants, ont été tuées et environ 80 blessées hier dans un attentat suicide contre un autobus de Jérusalem qui a aussitôt forcé Israël à annoncer le gel des discussions prévues dans la journée avec des responsables palestiniens.

Ces pourparlers devaient porter sur le retrait israélien de quatre villes de Cisjordanie dans le cadre de l'application de la «feuille de route» pour la paix parrainée par les États-Unis.

Israël a également réimposé dans la nuit de mardi à aujourd'hui un bouclage strict des territoires palestiniens, après cet attentat suicide, a annoncé la radio militaire israélienne.

«Il y a 20 morts», a déclaré sur place Avi Zohar, des services ambulanciers. D'autres responsables médicaux ont indiqué aux médias israéliens qu'environ une centaine de personnes avaient été blessées, dont beaucoup grièvement, dans cette explosion survenue dans le quartier ultra-orthodoxe de Shmuel Hanavi.

Dore Gold, un porte-parole du gouvernement israélien, a estimé que l'État hébreu payait le prix de l'incapacité de l'Autorité pales-

tinienne à maîtriser les groupes extrémistes. «Israël va devoir protéger sa population», a-t-il prévenu.

L'attentat, condamné par le premier ministre palestinien Mahmoud Abbas, a été revendiqué par le Hamas, qui rompt ainsi la trêve de trois mois décrétée le 29 juin par les organisations radicales palestiniennes.

La branche armée du Jihad islamique a également revendiqué la paternité de l'attentat.

«Je fais part de ma ferme condamnation de cet acte horrible qui ne sert pas du tout l'intérêt

VOIR PAGE A 8: ISRAËL

ÉCONOMIE

### Signes de reprise en accéléré aux États-Unis

Évolue des cours boursiers, avec un gain de 22,6 % depuis le creux de mars, rebond du dollar américain... Les indicateurs économiques vont dans le sens d'une reprise en accéléré aux États-Unis. Même l'annonce, hier, d'un recul de l'indice de confiance des ménages américains est demeurée sans effet.

Les performances de Wall Street renforcent l'idée que la reprise de l'économie mondiale se matérialisera durablement d'abord aux États-Unis, ce qui donnera ensuite une impulsion à l'économie mondiale. Et le dollar américain en profite, forçant un repli de l'euro et du dollar canadien. Depuis le 27 mai, date de son plus haut historique à 1,1935 dollar, la monnaie unique européenne est sous pression face au billet vert: elle a abandonné 7,2 % de sa valeur. L'appréciation du dollar s'est même accélérée depuis fin juillet, puisqu'en l'espace de quatre semaines, le billet vert a bondi de plus de 4 %. Pour les analystes le message peut paraître clair. Depuis la fin juillet, il y a de plus en plus d'indicateurs et de chiffres montrant qu'il va y avoir une reprise de l'activité économique aux États-Unis.

■ Lire nos informations en page B 1

INDEX

Actualités	A 2	Éditorial	A 6
Annonces	B 4	Idées	A 7
Avis publics	B 5	Météo	B 5
Carrières	A 4	Monde	A 5
Culture	B 8	Mots croisés	B 5
Décès	B 4	Sports	B 6
Économie	B 1	Télévision	B 7



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

### Québec pourrait limiter aux récidivistes l'abolition du no fault

ROBERT DUTRISAC DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le gouvernement Charest n'écarte pas la possibilité de limiter aux seuls récidivistes l'abolition du no fault en assurance automobile, au grand dam du ministre de la Justice, Marc Bellemare, croisé de l'abolition du régime québécois d'assurance sans égard à la faute pour tous les criminels de la route causant des blessures corporelles ou la mort.

C'est avec surprise que Marc Bellemare a appris que son gouvernement et le ministre des Transports, Yvon Marcoux, responsable de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), étudiaient cette hypothèse qui limite grandement la portée des mesures qu'il préconise depuis des années afin de sévir contre les conducteurs en état d'ébriété responsables d'accidents graves. «Je vous dis que c'est un des scénarios. Je ne vous dis pas que ça fait mon affaire ou

pas. Tout est sur la table», a dit M. Bellemare, qui a eu un long tête à tête avec le premier ministre Jean Charest lundi. «J'ai été moi-même surpris», a confié M. Bellemare, de voir ce scénario réserver les rigueurs du projet de loi aux seuls récidivistes.

Pour le ministre de la Justice, le projet de loi modifiant le régime du no fault de l'assurance automobile, que prépare pour l'automne son collègue Yvon Marcoux, doit s'appliquer à tous les conducteurs tenus criminellement responsables d'un accident ayant causé la mort ou des lésions corporelles, que ce soit la première fois ou la centaine fois que tu conduis «paqueté», ça ne change pas grand-chose», a-t-il fait observer.

En outre, limiter la portée du projet de loi aux seuls récidivistes réduirait considérablement le nombre possible de recours que pourraient intenter les victimes.

VOIR PAGE A 8: NO FAULT

## • LES ACTUALITÉS •

Roundup

## Un herbicide serait responsable d'une maladie grave du blé

LE DEVOIR

Le populaire herbicide Roundup utilisé à grande échelle en agriculture, notamment sur des cultures modifiées génétiquement pour y résister, favoriserait vraisemblablement la croissance d'un champignon particulièrement dévastateur pour le blé.

L'annonce de cette découverte dans l'édition du 11 août du *New Scientist* a eu l'effet d'une véritable bombe dont les secousses ont atteint la Nouvelle-Zélande. L'hebdomadaire britannique rapportait les propos de deux chercheurs d'Agriculture Canada qui affirmaient avoir relevé des taux élevés du champignon *fusarium*, responsable de la rouille du blé, dans les champs où avait été répandu du glyphosate, mieux connu sous le nom commercial de Roundup. L'an dernier, la rouille du blé, qui fait des ravages dans l'Ouest canadien et qui constitue l'ennemi n° 1 des cultures de blé, a en effet entraîné des coûts supplémentaires de 100 millions de dollars pour les producteurs de blé du Manitoba. La rouille du blé génère une toxine vomitive qui rend la céréale impropre à la consommation tant par les animaux que par les humains lorsqu'elle est contaminée par le champignon *fusarium*.

Visiblement inquiets des rebondissements de la nouvelle publiée

dans *The New Scientist*, les chercheurs canadiens insistent toutefois sur le fait que leurs résultats n'étaient que préliminaires et que de nouvelles études seront nécessaires pour confirmer le véritable rôle du glyphosate dans la dissémination accrue du champignon destructeur.

Ces nouvelles informations sur l'impact de l'utilisation du glyphosate surgissent à un bien mauvais moment pour la compagnie Monsanto qui fabrique le Roundup. Ce géant de l'agroalimentaire, qui est également un important producteur de semences OGM, poursuit actuellement des démarches auprès du gouvernement canadien dans le but d'obtenir l'autorisation de vendre au pays la nouvelle variété de blé génétiquement modifiée et mise au point dans ses laboratoires. La nouvelle, qui se répand comme une trainée de poudre dans les journaux du monde entier, pourrait bien donner des munitions aux principales associations d'agriculteurs de l'Ouest canadien, qui s'opposent à l'homologation du blé transgénique au Canada. Ces agriculteurs craignent que l'introduction de ce nouvel OGM leur fasse perdre une grande part de leur marché d'exportation, compte tenu que plusieurs de leurs clients refusent toute trace d'OGM à l'intérieur de leurs frontières.

Mobilisation contre la construction d'un incinérateur à Belledune, au Nouveau-Brunswick

## Kevin Parent veut contrecarrer un projet industriel polluant

FABIEN DEGLISE  
LE DEVOIR

Le pouvoir de l'image au service de la contestation. Les environnementalistes gaspésiens, opposés à la construction d'un incinérateur de terres contaminées à Belledune au Nouveau-Brunswick, de l'autre côté de la baie des Chaleurs, viennent de trouver un allié de taille pour faire tourner plus vite la roue de leur moulin: le chanteur du coin Kevin Parent, qui désormais appelle la Gaspésie ainsi que le reste du Québec et le Nouveau-Brunswick à se mobiliser contre la compagnie ontarienne Bennett Environmental et son projet controversé.

«Personne n'a eu besoin de me convaincre pour monter au front, a expliqué hier le jeune artiste en entrevue au *Devoir*. Un jour, j'ai reçu un courriel qui parlait de l'incinérateur mais aussi de la manière sournoise dont les démarches avaient été entreprises pour que son implantation passe inaperçue. Et en tant que jeune père de famille, sensible à mon environnement et à la santé de mes proches, j'ai approché les groupes d'écologistes pour leur apporter mon soutien.»

Les écologistes sont d'ailleurs heureux. «Sa présence devrait donner encore plus d'ampleur au mouvement de contestation», a souligné hier Geneviève Saint-Hilaire, porte-parole de la Coalition Retour à l'expédition, mis en place dans les circonstances.

Car le projet de construction de l'incinérateur, du côté néo-brunswickois de la baie des Chaleurs, déclenche les passions depuis quelques semaines en Gaspésie. Avec en trame de fond la crainte de voir des rejets toxiques entraver le bon développement économique et touristique de la région.

C'est qu'à Belledune, Bennett Environnemental voit grand. Et depuis janvier l'entreprise a même reçu l'autorisation des autorités néo-brunswickoises de procéder aux études d'impact environnemental. Etudes préalables à l'ob-



ARCHIVES LE DEVOIR

Le chanteur Kevin Parent n'a pas attendu qu'on le lui demande pour s'impliquer dans la lutte contre la construction d'un incinérateur juste en face de chez lui.

tenir d'un permis de construction et d'exploitation. Chaque année, l'incinérateur devrait recycler près de 100 000 tonnes de terres contaminées aux hydrocarbures et au créosote. Ces terres seront importées des États-Unis, où la législation entourant la décontamination des sols est un brin plus sévère qu'au Canada.

«Et c'est là tout le drame, estime Kevin Parent, dont la ville gaspésienne natale, Nouvelle, se retrouve en plein dans la zone — direction des vents oblige — des éventuelles retombées polluantes. Nous ne sommes pas la poubelle des États-Unis. La construction de cette usine est très inquiétante pour la santé des gens et celle de la région. Certes, elle va créer 35 emplois, mais à quel prix? Cela risque d'a-

ffecter l'agriculture, la pêche, les enfants, les personnes âgées et nous n'avons pas besoin de ça.»

Les maires de la MRC de Bonaventure, située en face de Belledune, sont du même avis. En chœur, début août, ils ont d'ailleurs adopté une résolution visant à s'opposer à la construction de l'incinérateur. Les MRC alentour ont également emboîté le pas. Quant à l'entreprise ontarienne, qui possède une installation similaire au Saguenay, son discours reste toujours le même: l'incinérateur respectera les normes environnementales en vigueur au Nouveau-Brunswick.

Peut-être. Mais les Gaspésiens préféreraient de loin s'en passer. Et ils comptent bien se faire entendre demain lors d'une vaste

manifestation organisée en marge des sessions d'information tenues à Belledune par Bennett Environnemental d'un côté et par le ministère de la Santé et du Mieux-Être du Nouveau-Brunswick de l'autre pour rassurer la population. Le chanteur Kevin Parent sera, bien sûr, de la partie. «J'espère que les gens vont se déplacer, dit-il, car ce projet ne doit pas voir le jour.»

L'Acadien Wilfred LeBouthillier, vedette soudaine «formatée» par l'émission *Star Académie*, lui, n'y sera pas. Du moins pour cette fois-ci. «Il est actuellement en France. Mais je vais dans les prochains jours lui téléphoner pour le sensibiliser à la cause des opposants à l'incinérateur, dit M. Parent. Et je suis sûr qu'un pêcheur de homard comme lui va être très réceptif à la chose.»

Appréciez la différence...

Solde d'été  
épargnez jusqu'à 50%  
sur marchandise sélectionnée

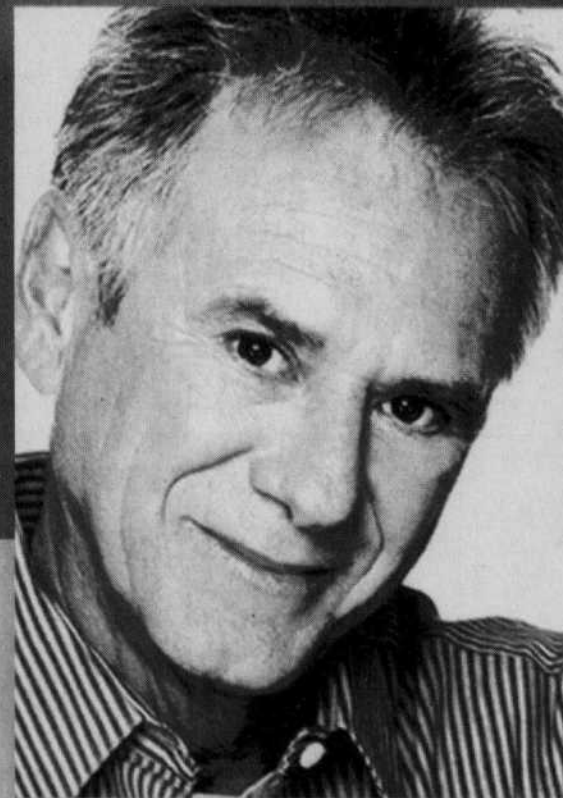


**MOBILART**  
Meubles & Décor

Le plus grand importateur de  
meubles européens au Québec

5805, route Trans-canadienne, Ville St-Laurent  
514 748-9500  
(rond point Côte-de-Liesse et Transcanadienne)  
Lun - ven 9h à 18h, sam 10h à 17h, dim 12h à 17h  
MOBILART C&N  
6529, boul. Décarie, Montréal 514 344-1400  
dimanche fermé  
www.mobilart.ca

Demain à 16h,  
**CLAUDE SAUCIER**  
vous invite à la Place des Arts.



Avec Diane Dufresne, Susie Arioli,  
Philippe Noireaut, Alain Trudel, Intakto  
et les animateurs-vedettes de la Chaîne culturelle.

Émission spéciale « rentrée »  
en direct du corridor des pas perdus

Réalisation : Marie-Claude Senécal

Venez nombreux!

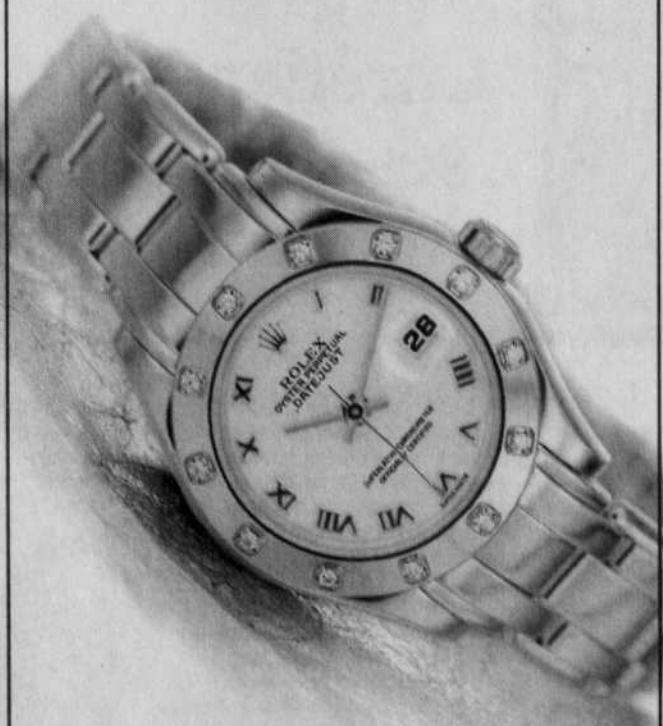
**100.7 FM**  
Chaîne culturelle  
Radio-Canada

www.radio-canada.ca/radio

Place des Arts  
Québec

**ROLEX**

Lady-Datejust Pearlmaster  
Or jaune ou gris 18 carats.



**EVEREST**  
CHERBAKA  
Joaillerie - Bijouterie Depuis 1950

8910, boulevard LaJeunesse, Montréal  
(514) 388-5358

LE DEVOIR

## POLITIQUE

Système de santé

## Jean Charest a confondu les objectifs avec des réalisations

*La réduction des listes d'attente, si réduction il y a, ne surviendra pas avant un an, quoi qu'en dise le premier ministre*

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Le premier ministre Jean Charest confond la réalité avec ses objectifs d'amélioration du système de santé.

Dans son discours de clôture du congrès de l'âge jeunesse de son parti, dimanche dernier, le premier ministre a soutenu que le système de santé se porte mieux, qu'il « respire enfin ». Pour étayer son affirmation, M. Charest a présenté « les résultats tangibles » depuis quatre mois que le gouvernement libéral est en poste.

« À l'échelle du Québec, on note une augmentation du nombre d'opérations et une réduction des listes d'attente. Le nombre de chirurgies de la cataracte a augmenté de 16 %. Les chirurgies de la hanche: une augmentation de 11 %. Les chirurgies du genou: une hausse de 18,5 % », a soutenu M. Charest.

Mais voilà, ce qu'il a présenté comme des réalisations concrètes, c'est en fait l'augmentation de chirurgies dites mineures que souhaite atteindre le ministère de la Santé d'ici un an. Tout reste à faire. En

mai dernier, le ministre de la Santé, Philippe Couillard, annonçait l'injection récurrente de 240 millions afin de réduire notamment les listes d'attente.

Au bureau du premier ministre, on renvoyait la balle hier au ministre de la Santé qui « a fourni les chiffres ». Après une discussion avec le cabinet de M. Couillard, l'attaché de presse du premier ministre, Christian Barrette, ajoutait: « Si on a erré, c'est sans le vouloir ».

Au cabinet du ministre Couillard, on reconnaissait que les chiffres correspondent aux améliorations à venir et non aux réalisations. « Mais c'est plus que des prévisions. C'est le nombre d'interventions qui pourront être faites grâce aux investissements annoncés », a expliqué la porte-parole du ministre de la Santé, Cathy Rouleau. Cette dernière a également assuré que les chiffres avaient été transmis au bureau du premier ministre comme objectifs.

Chose certaine, il n'existe pas de compilation centralisée au ministère de la Santé qui pourrait présenter les résultats des derniers mois, chacune des dix-sept régions régionales de la santé et des services sociaux étant responsable de la distribu-

tion des budgets et de ses effets.

Ainsi, sur l'île de Montréal, les sommes versées commenceront à donner des résultats avec la mise en place des mesures nécessaires pour accélérer la cadence des interventions. Un mois après l'annonce du ministre Couillard, la Régie régionale de la santé de Montréal-Centre rendait public son plan pour réduire les listes d'attente en concentrant les chirurgies de la cataracte et celles de la hanche et du genou dans six centres hospitaliers.

« Le démarrage du programme se fera d'ici une ou deux semaines », a souligné Lise Chabot, porte-parole de la régie régionale. Les résultats seront comptabilisés en décembre prochain.

À la Régie régionale de Québec, on rappelle que le travail durant l'été se fait toujours avec des équipes réduites. Malgré cela, la liste d'attente pour des chirurgies de la cataracte, de la hanche et du genou a diminué de quelque 300 patients. Mais ce changement a commencé à se faire sentir dès avril dernier, donc avant l'annonce du gouvernement libéral.

Pour ce qui est du recours au partenariat avec le secteur privé qui serait également à l'origine des

améliorations observables, selon M. Charest, ce n'est pas encore très courant. À Québec, on réfère déjà des patients dans des cliniques privées pour de la résonance magnétique depuis le 12 mars dernier. À Montréal, les ententes avec différentes cliniques privées viennent tout juste d'être signées.

L'enthousiasme du premier ministre face au système de santé a étonné par ailleurs la Fédération des infirmières du Québec (FIQ). Par voie de communiqué hier, la FIQ a fait valoir que le gouvernement libéral avait imposé des compressions budgétaires aux hôpitaux « qui ont des répercussions sur les infirmières ».

« On est surpris de voir que le premier ministre semble ignorer que son propre gouvernement a dû mettre en avant, pour la période estivale, des mesures incitatives pour éviter que certains établissements se retrouvent en rupture de services, faute de solutions permanentes à la pénurie de personnel soignant », a affirmé Daniel Gilbert, vice-président du syndicat.

Ce dernier a donné l'exemple de l'hôpital du Sacré-Cœur où les compressions de personnel ont été mises en avant pour faire face aux difficultés financières.

Le Conseil  
de la fédérationUn pas  
vers  
le marché  
commun  
canadienROLLANDE PARENT  
PRESSE CANADIENNE

Aux yeux du premier ministre Jean Charest, le Conseil de la fédération constitue un instrument de choix pour établir un véritable marché commun pancanadien.

C'est ce qu'il a déclaré, hier, devant quelque 400 membres de l'Association canadienne des conseillers juridiques, saisissant ainsi la toute première occasion qui lui était fournie depuis son élection de s'adresser à un auditoire composé de gens en provenance de toutes les régions du pays.

D'abord créé pour permettre aux gouvernements des provinces et des territoires de faire front commun pour forcer le gouvernement fédéral à reconnaître l'existence d'un déséquilibre fiscal, le conseil est appelé à jouer un rôle économique important, a fait valoir M. Charest.

« Rappelons-nous que la fédération canadienne avait été créée initialement en 1867, avec quatre provinces, avec le grand objectif d'établir un marché commun. On l'oublie », a-t-il lancé.

« La volonté des premiers ministres des provinces et des territoires d'améliorer leur coopération est réelle et tangible », a-t-il ajouté.

Pour cette raison, M. Charest a dit croire que nous sommes prêts à un tournant de l'histoire des relations intergouvernementales canadiennes, un tournant qui n'a pas été pris plus tôt en raison du passage au pouvoir du Parti québécois.

M. Charest estime qu'à l'heure actuelle, l'enjeu premier, « celui qui touche le plus les gouvernements provinciaux et territoriaux, est la question des échanges commerciaux entre eux ».

Le premier ministre a soulevé l'enthousiasme de son auditoire, au point d'être interrompu par des applaudissements, quand il a signalé que son gouvernement est convaincu qu'il est dans l'intérêt du Québec de faire partie de la fédération canadienne.

Fort de cette conviction, le premier ministre québécois s'est dit prêt à travailler avec ses partenaires pour construire une fédération davantage flexible et adaptée aux réalités actuelles.

La prochaine séance de travail à cet effet se tiendra le 24 octobre alors que se rencontreront, à Québec, les premiers ministres des provinces et des territoires dans le cadre d'une réunion du Conseil de la fédération.

Ce conseil a été créé en juillet dernier à l'initiative de M. Charest, à l'occasion de la rencontre des premiers ministres à Charlottetown. Le mandat de la nouvelle structure, son fonctionnement et la fréquence des réunions doivent être définis lors de la rencontre du 24 octobre à Québec.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Tandis que le premier ministre Jean Charest faisait valoir ses idées sur le Conseil de la fédération devant les membres de l'Association canadienne des conseillers juridiques, hier, son ministre des Affaires autochtones, Benoît Pelletier, devait expliquer les raisons qui l'incitent à recommander le report de la ratification de l'entente intervenue il y a un peu plus d'un an avec les Innus, entente que les libéraux avaient pourtant appuyée.

L'« approche commune » est remise en question

## Les libéraux pourraient reprendre la parole donnée aux Innus

*Le gouvernement Charest songe à renégocier l'entente intervenue il y a un peu plus d'un an*

NORMAN DELISLE  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Après avoir approuvé l'entente avec les Innus, les libéraux de Jean Charest songent à la renégocier.

Ce virage radical est envisagé dans une lettre que le ministre des Affaires autochtones, Benoît Pelletier, a fait parvenir le 16 juin dernier au premier ministre Jean Charest. Le réseau TVA a obtenu et rendu publique cette lettre hier.

Dans cette lettre, le ministre Pelletier propose de retarder de trois mois la ratification de l'entente, histoire de la soumettre à des juristes externes au gouvernement pour vérifier si elle est « acceptable ».

« On n'a pas tenu suffisamment compte des préoccupations des non-autochtones », a expliqué hier le ministre Pelletier en entrevue, après que sa lettre à M. Charest a été coulée dans les médias d'information.

« Il faudra penser à l'après-traité, alors que des gens devront vivre ensemble et partager le même territoire », a expliqué le ministre Pelletier.

La signature de l'entente en juin 2002 a en effet soulevé un tol-

lé au sein des communautés non autochtones vivant à proximité des territoires innus.

Cette entente soulève trois sujets d'inquiétude, selon le ministre Pelletier: la jurisprudence constitutionnelle que l'entente créera en matière d'autonomie gouvernementale, le maintien de l'intégrité territoriale du Québec et une possible atteinte aux droits de l'Assemblée nationale.

« Si jamais le rapport des experts juridiques confirmait les inquiétudes du gouvernement, celui-ci ne ratifiera pas l'accord de principe », propose M. Pelletier. On devrait alors en renégocier un autre.

Le ministre Pelletier a raconté avoir rencontré les quatre chefs innus favorables à l'entente il y a deux semaines. « Je leur ai demandé de m'aider à trouver une piste de solution », leur a-t-il dit. Il doit les rencontrer de nouveau le 26 août prochain.

Le refus du gouvernement Charest de ratifier l'entente irait carrément à l'encontre d'une motion votée par l'Assemblée nationale le 11 mars dernier. Cette motion, coparrainée par le député libéral de Jacques-Cartier, Geoff Kelley, ap-

puyait avec enthousiasme la poursuite des négociations avec la nation innue.

C'est le 12 juin 2002 que les négociateurs des deux gouvernements, Ottawa et Québec, en venaient à une entente de principe avec quatre des plus importantes communautés innues, celles de Betsiamites, Essipit (Les Escoumins), Mashteuiatsh (Pointe-Bleue, au Lac-Saint-Jean) et Natashquan.

Notons que les cinq autres communautés innues du Québec avaient refusé de s'associer à l'entente, l'estimant trop désavantageuse pour les autochtones.

Par contre, plusieurs Blancs qui habitent les territoires revendiqués par les Innus et touchés par l'entente ont protesté avec vigueur contre la ratification de celle-ci, estimant que les deux gouvernements en cédaient trop aux autochtones.

Les deux négociateurs gouvernementaux étaient Louis Bernard pour le Québec et André Maltais pour Ottawa.

L'entente de juin 2002 avait été surnommée « l'approche commune », car elle ouvrait une nouvelle ère de relations entre les Innus et

les gouvernements « blancs ». Cette approche était basée sur la négociation et la conciliation, plutôt que sur l'affrontement judiciaire devant les tribunaux.

Réactions négatives

La volte-face du gouvernement de Jean Charest dans le dossier des Innus est « de nature à briser le lien de confiance qui est en train de s'établir entre les autochtones et les Québécois », estime le porte-parole de l'opposition péquiste dans ce dossier, Stéphane Bédard, député de Chicoutimi.

M. Bédard n'a pas été tendre hier face au gouvernement Charest qu'il accuse « d'amateurisme et de manque de sérieux » dans ce dossier.

Le député de Chicoutimi a rappelé que ce sont les libéraux eux-mêmes, notamment leur porte-parole, Geoff Kelley, député de Jacques-Cartier, qui incitaient, en février dernier, le gouvernement péquiste à entériner l'entente avec les Innus.

M. Bédard invite en conséquence le ministre libéral des Affaires autochtones, Benoît Pelletier, à

« faire ses devoirs » et à consulter l'ensemble du dossier.

M. Pelletier devrait notamment lire les nombreux avis juridiques qui existent au sein du gouvernement au sujet de cette entente, croit le député Bédard.

Ce dernier invite aussi le premier ministre Jean Charest à se saisir lui-même du dossier, tant lui apparaît patente l'incompétence de son ministre des Affaires autochtones dans toute l'affaire.

Pour sa part, le négociateur autochtone pour l'entente, l'avocat Rémy Kurtness, paraissait abasourdi par la volte-face du gouvernement.

« La commission parlementaire avait recommandé unanimement de ratifier l'entente en février dernier. On compte que le gouvernement de Québec chemine vers la ratification de l'entente », a dit M<sup>r</sup> Kurtness hier.

Le négociateur innu compte sur la rencontre que les dirigeants autochtones auront le 26 août prochain avec le ministre Pelletier pour connaître la position exacte du gouvernement. « On va leur demander l'heure juste », a conclu M<sup>r</sup> Kurtness.

## • LES ACTUALITÉS •

### Une union bénie des patrons...



UN COUPLE de jeunes Chinois pose pour la traditionnelle photo de mariage devant une église de Pékin. Les couples chinois qui prévoient se marier ne peuvent le faire sans fournir à l'État une lettre de leur employeur attestant de leur statut civil, et sans un examen de santé complet, selon un nouveau règlement. L'histoire ne dit pas s'il faut inviter l'employeur au banquet...

## Chrétien compte remettre à son successeur un parti gagnant

HÉLÈNE BUZZETTI  
LE DEVOIR

North Bay — La politique de la terre brûlée, très peu pour lui. Lorsqu'il quittera ses fonctions de chef du Parti libéral du Canada et de premier ministre, ce sera pour remettre un parti gagnant entre les mains de son successeur, a assuré hier Jean Chrétien.

M. Chrétien, qui participe pour la dernière fois à la réunion de son caucus d'avant la rentrée parlementaire, a jugé bon de rassurer tout le monde sur la passation du pouvoir éventuelle entre lui et son successeur pressenti, Paul Martin.

«Deux seuls premiers ministres dans l'histoire du Canada — Mackenzie King et Lester B. Pearson — ont confié les rênes de leur parti à un nouveau chef qui a gagné les élections suivantes. Je tiens à être le troisième.» La déclaration de M. Chrétien lui a valu une ovation de la part de ses députés et sénateurs. «Et je ferai tout en mon pouvoir pour assurer au nouveau chef les meilleures conditions possibles pour former un quatrième gouvernement libéral majoritaire de suite.»

M. Chrétien a toujours dit qu'il

quitterait ses fonctions de premier ministre en février 2004. Toutefois, le congrès à la direction du Parti libéral aura lieu le 15 novembre prochain et le nouveau chef sera choisi. Le Canada sera alors dans l'inhabituelle situation où le leader du parti qui dirige le gouvernement n'est pas le premier ministre du pays. Toutes sortes de spéculations ont cours pour savoir comment la cohabitation des derniers mois se fera. Un porte-parole du bureau du premier ministre a indiqué que, dès l'élection du prochain chef, M. Chrétien s'assoierait avec lui pour discuter de la transition.

M. Chrétien s'est par ailleurs amusé à lancer des pistes sur la date exacte de son départ. «C'est un grand jour pour Aline [son épouse] et moi parce qu'elle compte les jours, je compte les semaines. Il y a quelques semaines, je comptais les mois, maintenant, je compte les semaines.» Il a ensuite indiqué que, lorsqu'il partirait, cela ferait «presque 41 ans» qu'il est en politique. M. Chrétien a été élu pour la première fois à la Chambre des communes en avril 1963.

EN BREF

### L'UCIM a un nouveau président

(Le Devoir) — Michel Archambault a été nommé au poste de président par intérim de l'Union des citoyens de l'île de Montréal (UCIM), le parti du maire Gerald Tremblay, à la suite de la démission de Marc-André Fabien. Agé de 42 ans, M. Archambault occupe les fonctions de directeur du développement des affaires chez Berlitz depuis neuf ans. Son prédécesseur, Marc-André Fabien, a invoqué un manque de disponibilité pour expliquer son départ, affirmant qu'il ne pouvait s'acquitter adéquatement de ses fonctions de président de l'UCIM compte tenu de ses autres engagements, notamment à titre de vice-président du Comité para-olympique du Canada. Sa démission avait causé une certaine controverse à l'hôtel de ville il y a quelques semaines. Le parti d'opposition, dirigé par Pierre Bourque, l'avait accusé de s'être placé en situation de conflit d'intérêts lorsqu'il avait participé, les 21 et 22 juillet derniers, à une rencontre à huis clos du comité exécutif de la Ville à titre d'avocat de la firme Fasken Martineau. Rappelons que cette firme a récemment obtenu un contrat de 300 000 \$ de l'administration Tremblay afin de défendre la Ville en cas de litiges liés à la loi sur les défusions.

### Dix millions de jeunes victimes

(AFP) — Au moins 10 millions de mineurs sont chaque année victimes d'agressions sexuelles ou de la prostitution, un trafic qui rapporte plus de sept milliards de dollars, ont annoncé des experts lors d'un forum international à Mexico sur la prostitution infantile. «Les chiffres alarmants indiquent clairement qu'au moins 10 millions de mineurs sont victimes d'exploitation sexuelle dans le monde, dont quelque 16 000 seulement au Mexique», ont souligné hier les conférencières mexicaines Cecilia Romero et Sara Castellanos. Mme Romero a souligné que les sept milliards de dollars que rapportent chaque année le trafic et la prostitution des mineurs permettraient d'offrir une éducation scolaire de base à l'ensemble des enfants des pays pauvres. Des participants à ce forum international ont également dénoncé le fait que le tourisme sexuel dans de nombreux pays d'Asie est directement «associé à la présence de bordels à proximité des bases militaires américaines ou d'autres pays développés». Divers experts ont en outre fait remarquer que l'absence de lois sévères et adéquates en Amérique latine était l'une des causes de l'augmentation de sites Internet pédophiles et du tourisme sexuel. Le spécialiste costaricien Rodrigo Jimenez, consultant à l'ONU, a relevé que les lois «permissives» et le côté «patriarcal» des sociétés latino-américaines avaient particulièrement aidé à la prolifération des sites pornographiques et à l'essor du trafic de mineurs.

### Les Américains acceptent le sacrifice humain

(AFP) — Les Américains acceptent les risques liés aux missions dans l'espace et sont en faveur

d'un maintien des fonds alloués à la NASA même s'ils considèrent que les dépenses pour la défense ou la santé sont plus importantes, selon un sondage publié hier. Seulement 17 % des personnes interrogées pensent que les dépenses pour le programme spatial devraient être réduites, plus de six mois après l'accident de la navette Columbia, qui a tué les sept astronautes à bord. Un quart (24 %) des participants au sondage estiment que le budget spatial devrait être augmenté, soit le niveau le plus élevé de soutien depuis 1989, selon le sondage commandé par CNN et USA Today et réalisé par la firme Gallup auprès de 1003 personnes. L'opinion américaine paraît se résoudre aux risques liés aux vols spatiaux avec seulement 17 % des personnes interrogées qui considèrent les accidents mortels comme «inacceptables» tandis que 43 % jugent qu'un accident pour 100 vols est acceptable et 32 % acceptent un accident pour 50 vols. Outre Columbia, la NASA a perdu une autre navette et son équipage, Challenger, en 1986, sur un total de 113 vols. Le soutien public au programme spatial exprimé dans ce sondage est une bonne nouvelle pour la NASA, qui redoute une réduction de budget de la part du Congrès à la suite de l'accident de Columbia. Un rapport final sur les causes de la catastrophe élaboré par une commission d'enquête indépendante est attendu fin août. Il devrait notamment décrire l'affaiblissement des procédures de sécurité au sein de l'agence spatiale depuis la fonte de ses crédits au début des années 90, ce qui l'avait obligé à sous-traiter de nombreuses tâches auprès de sociétés privées.

### La canicule a été plus meurtrière pour les vieux

(APM et Reuters) — La moitié des victimes de la canicule en France sont décédées dans des maisons de retraite, a-t-on confirmé hier au secrétariat d'État aux Personnes âgées. «Il semblerait que 50 % des victimes sont décédées dans les maisons de retraite. L'autre moitié des victimes sont décédées chez elles ou à l'hôpital», a-t-on ajouté de même source. Le secrétariat d'État aux Personnes âgées devrait disposer dans les 48 heures d'un bilan chiffré sur le nombre de décès parmi les résidents des maisons de retraite et parmi les résidents transférés à l'hôpital. Le secrétaire d'État Hubert Falco a présidé hier deux réunions avec les fédérations et associations d'aide à domicile, les fédérations d'établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) et des gériatres afin d'avancer des propositions pour éviter qu'une telle crise ne se reproduise. Il n'a pas souhaité s'exprimer à l'issue de ces rencontres. Cependant, il pourrait intervenir après le conseil des ministres de rentrée, demain, a-t-on appris après de ses services. Lors d'une visite dans une maison de retraite samedi en Côte-d'Or, le premier ministre Jean-Pierre Raffarin a réaffirmé sa volonté de lutter contre la «solitude» des personnes âgées, lançant un appel à la «solidarité nationale». Jean-Pierre Raffarin a précisé qu'un groupe de réflexion constitué à sa demande de médecins, de sociologues et de philosophes devait lui remettre à l'automne des propositions concrètes sur ce dossier.

## • CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

### Directeur ou directrice du département de génie physique

Sous l'autorité du directeur général de l'École, vous planifierez, organiserez, dirigerez et contrôlerez l'enseignement et la recherche dans les domaines spécialisés de l'ingénierie confiés à votre département, et ce, en accord avec la triple mission de l'École en enseignement, en recherche et en rayonnement.

#### Exigences

La personne recherchée doit détenir un diplôme de premier cycle en physique ou en génie physique et un doctorat dans une discipline liée au génie physique. Elle doit être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou y être admissible. Elle doit posséder plusieurs années d'expérience en enseignement et en recherche universitaires à titre de professeur, à des postes d'encadrement d'équipes dans différentes fonctions liées à la gestion et à l'élaboration des programmes d'études et de services à l'appui à l'enseignement et à la recherche. Une excellente connaissance des programmes d'études en génie constitue un atout. De plus, elle doit être proactive, innovatrice, dynamique et mobilisatrice dans le changement. Elle doit montrer une solide capacité d'analyse, de synthèse et d'action et de la facilité à communiquer, à convaincre et à rallier, tout en faisant preuve d'un sens poussé du service à la communauté et du travail en équipe. La personne recherchée, une fois en poste, devra continuer à être active en recherche. Un domaine particulier de recherche n'est pas exigé, mais il est préférable qu'il s'inscrive dans les domaines d'activité du département : génie énergétique et génie nucléaire, les matériaux et dispositifs pour la microélectronique, l'optoélectronique, les fibres optiques et la photonique, le dépôt et la modification des matériaux par plasma et par laser, les senseurs et actuateurs, ainsi qu'un vaste éventail de techniques d'analyse chimique, structurale, électrique et optique des matériaux et des interfaces.

Pour obtenir plus d'information, consultez le site Internet de l'École Polytechnique au [www.polymtl.ca](http://www.polymtl.ca). Pour voir l'offre d'emploi détaillée, cliquez sur la rubrique «liens rapides».

#### Rémunération

Selon les termes de la politique de rémunération adoptée par le conseil d'administration de l'École pour les postes de directeur de département.

#### Mise en candidature

Les personnes intéressées par ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 15 septembre 2003, 17 h, à l'adresse suivante :

M. Robert L. Papineau, ing., Ph.D.  
Directeur général  
École Polytechnique  
C.P. 6079, succursale Centre-ville  
Montréal (Québec) H3C 3A7

ÉCOLE  
POLYTECHNIQUE  
MONTREAL

L'examen des candidatures débutera le plus tôt possible et se poursuivra jusqu'à ce que le poste soit comblé. Seules les candidatures retenues recevront une réponse écrite.

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette offre s'adresse de préférence aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. Nous offrons des chances d'emploi à tous.

### Carrières & Professions



RENSEIGNEMENTS :  
Christiane LEGAULT  
514.985.3316  
[clegault@ledevoir.com](mailto:clegault@ledevoir.com)

### McGill

Professeur  
en roman français moderne  
(19<sup>e</sup> - 20<sup>e</sup> siècle)

Le Département de langue et littérature françaises de l'Université McGill sollicite des candidatures à un poste de professeur spécialisé dans l'étude du roman français moderne (19<sup>e</sup> - 20<sup>e</sup> siècle). Il s'agit d'un poste conduisant à la permanence.

Date limite: 31 octobre 2003

Voir les détails en cliquant sur «Renseignements généraux» du site  
<http://www.arts.mcgill.ca/programs/french>

### MUSÉE RÉGIONAL DE RIMOUSKI



### APPEL DE CANDIDATURES COMMISSAIRE DE LA RELÈVE

Le Musée régional de Rimouski, dont le principal mandat est de collectionner et de diffuser les arts visuels contemporains, désire participer à l'encouragement et à la formation d'une relève québécoise en commissariat d'exposition en arts contemporains et, à cet égard, le Musée recherche un commissaire en début de carrière. Au cours de ce programme, sous la supervision du directeur général, le candidat aura pour mission de réaliser une exposition mettant en perspective la recherche de jeunes artistes de la relève en arts visuels et/ou en arts médiatiques. L'exposition sera présentée au Musée régional de Rimouski au cours de l'année de programmation 2003-2004.

Les candidats doivent avoir débuté des études de deuxième cycle en histoire de l'art ou en arts visuels, avoir déjà réalisé au moins un projet d'exposition et maîtriser la rédaction de textes critiques.

Les candidats doivent faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse indiquée plus bas et la description, en 250 mots maximum, d'un projet d'exposition diffusant des oeuvres de la relève en arts visuels ou en arts médiatiques. Un exemplaire d'un texte critique publié serait un atout.

#### CONCOURS COMMISSAIRE DE LA RELÈVE

Musée régional de Rimouski  
35, rue St-Germain Ouest  
Rimouski (Québec)

[mrd@globetrotter.net](mailto:mrd@globetrotter.net)

GSL 4B4

<http://www.museerimouski.qc.ca>

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES : 26 septembre 2003

Note : La forme masculine dans ce texte s'applique tant aux hommes qu'aux femmes.

LE DEVOIR

## LE MONDE



Alistair Campbell, responsable de la communication du premier ministre britannique Tony Blair, hier.

Enquête sur le suicide du D<sup>r</sup> David Kelly

## L'éminence grise de Blair dément tout

REUTERS

Londres — Alistair Campbell, éminence grise de Tony Blair et témoin clé dans la polémique entourant la justification de l'entrée en guerre de la Grande-Bretagne en Irak, a de nouveau démenti hier avoir exagéré la menace représentée par Saddam Hussein.

Entendu par la commission d'enquête sur les circonstances du suicide du D<sup>r</sup> David Kelly, Campbell a au contraire affirmé qu'il avait demandé à ce que le vocabulaire utilisé dans le dossier soit édulcoré.

Campbell, responsable de la communication du premier ministre, est au centre d'une polémique avec la BBC, qui a diffusé un reportage affirmant que le dossier britannique sur l'armement irakien avait été «gonflé» à sa demande.

Le D<sup>r</sup> Kelly, microbiologiste britannique spécialiste de l'armement irakien, s'est suicidé quelques jours après avoir été présenté comme la source principale de ce reportage.

«J'ai dit: Plus c'est sobre, mieux c'est», a déclaré Campbell. «Il y avait des passages où la formulation était trop colorée. J'ai également dit que plus on se basait sur le renseignement, mieux c'était.»

Alors qu'on lui demandait s'il avait eu une influence sur la présence dans le dossier de l'information selon laquelle Saddam pouvait déployer et lancer des missiles en 45 minutes, Campbell a répondu: «Pas la moindre.»

Selon lui, les termes utilisés

dans le dossier publié et sur lequel le gouvernement s'est appuyé pour justifier son intervention en Irak sont les mêmes que ceux figurant dans le projet qu'il a vu le 10 septembre.

Il a ajouté n'avoir eu «aucune influence» sur les termes utilisés dans le dossier, «à aucun moment du processus».

À son arrivée au tribunal, Campbell, que certains commentateurs politiques désignent comme le «vrai vice-premier ministre», avait été conspué par une trentaine de manifestants opposés à la guerre en Irak.

«Trouvez l'arme de duperie massive», pouvait-on lire sur une pancarte représentant Tony Blair. «Huit mille Irakiens morts, 55 soldats britanniques morts, le D<sup>r</sup> Kelly mort, le chaos en Irak... Libération?», proclamait une autre.

## Test crucial

L'enquête dirigée par le lord-juge Hutton fait figure de test crucial pour le premier ministre, dont les cotes de popularité et de confiance se sont effondrées face à la gestion gouvernementale de l'affaire Kelly et au fait qu'aucune arme interdite n'a été découverte en Irak depuis la chute de Saddam Hussein.

Mais les Britanniques, déjà sceptiques, seront durs à convaincre. Et si Campbell est mis en cause d'une façon ou d'une autre au cours de l'enquête, cela rejillera nécessairement de manière négative sur Blair du fait des relations très étroites entre les deux hommes.

Un sondage réalisé par ICM et publié hier par le *Guardian* montre que 52 % des Britanniques interrogés ne font confiance ni à la BBC ni au gouvernement pour dire la vérité. Seuls 6 % font plus confiance à l'administration Blair qu'à la BBC.

Lundi, un premier élément de l'enquête, embarrassant pour le gouvernement, avait été révélé.

Dans un courriel envoyé à un haut responsable du renseignement, Jonathan Powell, chef de cabinet de Tony Blair, estimait en septembre que le dossier sur lequel le gouvernement s'était appuyé pour justifier l'intervention en Irak ne démontrait «en rien une menace, encore moins une menace imminente, de la part de Saddam Hussein».

«Ce dossier est bon et convaincant pour ceux qui sont prêts à être convaincus», ajoutait Powell dans son courriel électronique.

Les enquêteurs ont également pris connaissance d'un courriel entre Campbell et Powell, daté du 5 septembre, dans lequel Campbell affirme qu'une décision a été prise en faveur d'une «réécriture substantielle» du dossier et d'un nouvel agencement de ce document «conformément aux discussions avec TB [Tony Blair]».

Se basant sur ce dossier, le premier ministre avait déclaré que les armes chimiques et biologiques de l'Irak représentaient «une menace sérieuse et immédiate».

Blair est actuellement en vacances à la Barbade mais il a également été appelé à témoigner devant la commission d'enquête.

L'ONU frappée au cœur à Bagdad

## Vieira de Mello, cible de l'attentat

LE MONDE

Le Brésilien Sergio Vieira de Mello, 55 ans, qui a trouvé la mort hier dans l'attentat à l'explosif au siège de l'ONU à Bagdad, était le représentant spécial des Nations unies pour l'Irak, plus haut fonctionnaire de l'organisation dans le pays.

L'explosion s'est produite sous la fenêtre du haut fonctionnaire, qui semble avoir été la cible de l'attentat, selon un responsable de l'ONU, Salim Lone.

Né le 15 mars 1948 à Rio de Janeiro, Sergio Vieira de Mello, élané, grisonnant, était un homme brillant et charmeur, parlant de multiples langues, dont le français et l'anglais. Il aura fait toute sa carrière au sein des Nations unies, après des études de philosophie à Paris où il avait obtenu un doctorat d'État à la Sorbonne.

M. Vieira de Mello avait été nommé à la fonction de représentant spécial des Nations unies en Irak le 23 mai par le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan.

Il occupait jusqu'alors le poste de haut commissaire de l'ONU pour

les droits de l'homme, fonction qu'il avait conservée après avoir fait presque toute sa carrière au sein de ce Haut-Commissariat.

M. Vieira de Mello était arrivé à Bagdad le 2 juin, en affirmant que «le plus tôt le peuple irakien se gouvernera lui-même, le mieux cela sera». Il avait repris cette idée le 24 juin, déclarant qu'aucun «étranger ne peut aujourd'hui gouverner ce pays. Seuls les Irakiens peuvent le faire».

Le choix par Kofi Annan de nommer M. Vieira de Mello à ce poste le 23 mai dernier avait semblé faire l'unanimité dans la communauté internationale.

Candidat des Américains à ce poste très sensible, le diplomate onusien avait pour redoutable tâche de présider au retour de l'organisation internationale dans l'Irak de l'après-Saddam Hussein, tout en ménageant les susceptibilités des deux puissances militaires qui administrent de facto le pays.

Avant même le début de l'intervention militaire américano-britannique de mars, qui s'était faite sans l'aval de l'ONU, Sergio Vieira de Mello avait été convoqué à Wa-

shington pour prendre part à des discussions avec le président George W. Bush et sa conseillère à la sécurité nationale, Condoleezza Rice. Son mandat consistait principalement à œuvrer de concert avec les Américains et les Britanniques pour coordonner l'aide humanitaire, la reconstruction et le retour à un État de droit en Irak.

M. Vieira de Mello avait été également investi de la tâche de défendre les droits de l'homme et de «faciliter l'installation d'un gouvernement irakien représentatif et reconnu par la communauté internationale».

Riche de ses multiples expériences de terrain dans le monde, il aura tenté de remplir cette mission nécessitant du doigt diplomatique à l'égard des États-Unis, jusqu'ici peu enclins à faire jouer un rôle important à l'ONU dans la reconstruction irakienne.

Il avait ainsi œuvré pour la mise en place du Conseil de gouvernement transitoire en Irak et affirmé à plusieurs reprises que l'ONU contribuait à la préparation d'élections «libres, justes et véritablement démocratiques» en 2004.

## «Laissez-moi passer!»

MICHAEL GEORGY  
LUKE BAKER  
REUTERS

Bagdad — Un homme est porté à l'écart sur une civière, un grand morceau de métal dans le visage. Un autre s'éloigne des débris totalement couverts de sang, sa mallette à la main.

D'autres ont eu moins de chance, surpris par l'attentat au camion piégé qui a soufflé le quartier général de l'ONU hier à Bagdad, tuant 14 personnes et en blessant des dizaines d'autres.

Parmi les victimes figure notamment le représentant spécial de l'ONU en Irak, le Brésilien Sergio Vieira de Mello. Les soldats américains, en t-shirt, cherchent sous les débris des victimes qui seraient restées coincées. Au-dessus d'eux monte une fumée noire vers les hélicoptères qui patrouillent au-dessus de ce qui reste du QG, installé dans l'hôtel Canal. «Nous étions à l'intérieur et, soudain, il y a eu une énorme explosion. Le bâtiment tout entier a été secoué. Il y a toujours beaucoup de personnes à l'intérieur», rapporte Fouad Viktor, qui travaille aux Nations unies.

Le QG de l'ONU était la base des inspecteurs en désarmement à la recherche, avant la guerre, d'éventuelles armes de destruction massive. Saddam Hussein renversé, l'ONU s'est ensuite concentrée principalement sur l'aide humanitaire pour l'Irak. Mais hier, c'est la violence qui sévit chaque jour dans le pays qui

s'est manifestée. Des Irakiens, hystériques, ont tenté de franchir le périmètre de sécurité formé par des soldats américains pour trouver des membres de leurs familles peut-être restés sous les débris. Une employée de l'ONU, partie vers un autre bureau un peu plus tôt, était abasourdie à son retour au QG. Elle s'est assise par terre et s'est mise à pleurer. «Laissez-moi passer, laissez-moi passer!», a-t-elle imploré les soldats américains, leur expliquant que sa nièce était dans l'immeuble.

«Oh! mon Dieu, pourquoi cela nous arrive-t-il? Oh! mon Dieu, laissez-moi entrer!» Lorsque le camion a heurté le QG, une conférence était en train de se tenir à l'intérieur. Grand Hodson, un journaliste qui assistait à cette conférence sur les mines, a raconté que les plombs ont sauté après une énorme explosion.

«J'ai vu des jambes et des bras, des débris calcinés. Il y avait au moins trois morts là», a-t-il dit.

Les hélicoptères ont évacué les blessés au fur et à mesure, trois par trois. L'explosion a également soufflé une partie d'une clinique spécialisée voisine, où ont été transférés certains des blessés.

Un homme, portier au QG de l'ONU, était près du lieu de l'explosion. Le visage fatigué et les mains couvertes de sang, il a expliqué avoir fait tout ce qu'il a pu mais que cela n'avait pas suffi. «Le souffle de l'explosion était tellement, tellement fort», a raconté Oudaï Ahad, 29 ans. «Il y avait de nombreux blessés, Irakiens et étrangers. J'ai essayé d'aider les blessés, mais nous ne pouvions rien faire pour les morts.»

## L'ex-vice-président capturé

Bagdad (Reuters) — L'ancien vice-président irakien Taha Yassine Ramadan a été capturé dans le nord de l'Irak par des combattants kurdes alliés aux États-Unis, ont annoncé hier des responsables américains et kurdes.

Cette capture relance les spéculations sur le resserrement éventuel de l'état américain autour de Saddam Hussein lui-même. Lieutenant de longue date de l'ancien raïs, Ramadan pourrait avoir, comme les deux fils de celui-ci, Oudaï et Qoussaï, été trahi par un informateur de Mossoul. «Il a été arrêté à Mossoul

grâce à la coopération des partis politiques et des habitants», a déclaré à Reuters (à Bagdad) Adel Mourad, de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK). Lors de l'intervention militaire visant à renverser le régime irakien, le vice-président Ramadan avait organisé des attentats suicide contre les forces américaines. Il était le «numéro 20» sur la liste des 55 anciens responsables de Bagdad les plus recherchés par les États-Unis.

Agé d'une bonne soixantaine d'années, Ramadan était l'un des principaux «faucons» de l'entourage de Saddam Hussein. C'était aussi l'un

des derniers survivants du coup de force de 1968 qui porta le parti Baas au pouvoir à Bagdad.

Il est accusé d'implication dans des crimes contre l'humanité à l'occasion de la répression sanglante du soulèvement des Kurdes du nord, dans les années 1980, et des chiïtes du sud, après la guerre du Golfe de 1991. Homme sans détours, il avait déclaré au ministre saoudien des Affaires étrangères d'«aller au diable» durant l'invasion américaine, lorsque le ministre avait laissé entendre que Saddam devrait démissionner.

Le TPI et les «médiats de la haine»

## Prison à vie requise

AGENCE FRANCE-PRESSE

Arusha — La prison à vie, peine maximale prévue, a été requise hier contre trois anciens responsables de médias rwandais jugés par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) d'Arusha (Tanzanie) dans le cadre du procès dit des «médiats de la haine».

Il sont accusés d'avoir incité à la haine ethnique avant et pendant le génocide de 1994 au Rwanda.

Les accusés sont deux anciens responsables de la tristement célèbre Radio télévision libre des mille collines (RTLM), Ferdinand Nahimana et Jean-Bosco Barayagwiza, ainsi que Hassan Ngeze, ancien directeur-rédacteur en chef du journal extrémiste *Kangura*.

L'acte d'accusation affirme que la RTLM et *Kangura* ont incité au génocide des Tutsis et des Hutus modérés, qui a fait un million de morts entre avril et juillet 1994, selon un décompte des autorités rwandaises.

«Nous vous demandons de prononcer la peine maximale, c'est-à-dire l'emprisonnement à vie contre chaque accusé et pour chacun des faits d'accusation pour décourager la réédition de ces crimes», a déclaré le procureur William Egbe (Cameroun). Le procès dit des «médiats de la haine» est un des procès les plus importants de cette juridiction onusienne, créée quelques mois après le génocide. «Compte tenu de la gravité des crimes et de l'autorité dont jouissent les accusés, il ne saurait y avoir de circonstances atténuantes», a-t-il ajouté tout en rappelant que les accusés encouraient la peine de mort au Rwanda.

Chef islamiste en Indonésie

## Hambali finançait des attentats

REUTERS

Jakarta — Le chef islamiste Hambali, arrêté la semaine dernière en Thaïlande, a amassé près de 45 000 \$ en juin pour des attentats à la bombe en Indonésie, a déclaré hier un responsable de la police de l'archipel, Erwin Mappaseng. Ce dernier a désigné cinq suspects liés au meurtrier attentat à la bombe perpétré le 5 août contre l'hôtel Marriott de Jakarta, dont deux Malaisiens soupçonnés d'avoir déjà pris part aux attentats de Bali, qui avaient fait 202 morts l'an dernier.

«Des fonds atteignant le montant de 45 000 \$ ont été transférés par Hambali en juin pour des attentats à la bombe en Indonésie», a dit Mappaseng aux journalistes. Il a précisé que la police cherchait encore à déterminer si ces fonds avaient notamment été utilisés pour l'attentat contre l'hôtel Marriott, qui a fait 12 morts et 150 blessés. Les autorités de Jakarta considéraient Hambali comme l'éminence grise du réseau Jamaah Islamiyah, lié à al-Qaïda et tenu pour responsable des attentats d'octobre dernier à Bali (202 morts). Il a été capturé la semaine dernière en Thaïlande et remis aux États-Unis, qui l'interrogent en un lieu secret. D'après un responsable des services de sécurité, un agent malaisien du réseau al-Qaïda surnommé Li-Li, arrêté le 11 août à Bangkok, a rendu possible la capture en Thaïlande de Hambali. Quatre heures après l'arrestation de Li-Li, une opération de commando américano-thaïlandaise aboutissait à la capture de Hambali dans l'appartement qu'il occupait à Ayuthya, ancienne capitale de la Thaïlande.

MÉMO: Cette offre se termine le 30 août 03



Notre chambre de la collection Authentique vous est offerte à 15% de réduction pendant la période estivale. Il ne vous reste plus qu'à choisir votre couleur.

Venez vite profiter de notre offre

Patrimoine en fleurs

La salle de montre est fermée tous les dimanches de l'été

15% de réduction

Patrimoine

3932 Autoroute Laval Ouest (coin Curé-Labelle)  
Laval (Qc) H7T 2P7 (450) 687-6867

## ÉDITORIAL

## Le Moyen-Orient compliqué

Les attentats commis presque simultanément à Bagdad et à Jérusalem vont avoir pour effet immédiat la fragilisation de l'ONU et la mise entre parenthèses de certaines étapes inscrites au calendrier de la «feuille de route». Dans un cas comme dans l'autre, les desseins des fous de Dieu ont été réalisés.

L'explosion d'un autre autobus en plein cœur de Jérusalem a ceci de clair: le Jihad islamique ainsi que le Hamas se sont déclarés metteurs en scène de cet acte parmi les plus sanglants jamais perpétrés dans cette ville. Que ce soit l'un ou l'autre, les deux partagent le même slogan, la même ambition: «Israël à la mer» et, de fait, l'échec de la «feuille de route». Pour ce qui est de l'implosion de l'immeuble de l'ONU à Bagdad dans lequel l'administrateur Sergio Vieira de Mello a trouvé la mort, l'identité des auteurs demeure un mystère. Comme reste d'ailleurs inconnue l'origine de la série d'attentats effectués ces jours-ci pour détruire non pas des symboles de l'occupation américano-britannique mais bel et bien des rouages essentiels à la distribution de l'eau et du pétrole. Détaillons.

Le moins que l'on puisse dire est que la lisibilité de l'acte commis contre l'ONU se confond avec l'opaque. Pourquoi en effet viser directement l'envoyé spécial des Nations unies dont le mandat n'avait rien de militaire pour mieux canaliser les efforts sur les fronts de la santé, de l'éducation, de l'alimentation et de la justice? Pourquoi s'en prendre à une organisation qui s'est refusée encore la semaine dernière à légitimer la guerre en Irak? Pourquoi s'en prendre à une instance qui s'est livrée à plus d'un bras de fer avec le duo américano-britannique?

Pour l'heure, la réponse la plus probable à ces questions se résume peut-être à un nombre: 1500. Il s'agit plus exactement de la résolution 1500 que les membres du

Conseil de sécurité de l'ONU ont adoptée à la majorité quasi absolue il y a une semaine à peine. Ces derniers, par le biais du très court texte entériné, ont salué l'entrée en scène du Conseil de gouvernement provisoire en prenant un soin méticuleux à ne pas reconnaître cet embryon de gouvernement. On le répète, les adversaires de la campagne irakienne alliés à cet égard au secrétaire général de l'ONU Kofi Annan ont évité d'emprunter ces chemins qui auraient éventuellement débouché sur une légalisation de l'occupation.

À ce propos, un commentaire formulé par Vieira de Mello un mois à peine après sa nomination est d'autant plus éclairant qu'il demeure d'actualité. Il estimait alors que les Nations unies étaient dans «une situation bizarre» en Irak parce que jouant les deuxièmes violons derrière deux de ses propres membres, soit évidemment les États-Unis et la Grande-Bretagne. On se souviendra qu'entre le refus de pays comme l'Allemagne et la France d'accorder une caution légale à la guerre et la volonté par ailleurs affirmée de certains bonzes de la Maison-Blanche, on pense notamment au secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld, de ne pas diluer le pouvoir de l'autorité militaire en place, le mandat de l'ONU fut ramené à sa portion congrue. L'ONU peut avaliser, mais elle ne peut pas proposer ou diriger.

De fait, si elle a salué le Conseil de gouvernement provisoire de l'Irak, elle ne l'a pas reconnu pour autant. Mais il semble que cela ait convaincu certains opposants irakiens de s'en prendre directement aux fonctionnaires des Nations unies et à leur grand patron. Ils doivent percevoir l'ONU comme un allié de Londres et Washington. Un allié junior mais un allié tout de même.

Dans le cas de l'attentat palestinien, le but est clair, limpide, évident. Les tenants de la prime au sang que sont les membres du Jihad islamique et du Hamas n'ont qu'un souhait: l'échec de la «feuille de route». Encouragés par l'exemple du Hezbollah qui a obtenu le retrait d'Israël sans négociations, les militants de ces groupes fanatiques espèrent remporter la mise en envoyant les plus jeunes d'entre eux se faire exploser. Résultat net, le gouvernement Sharon a gelé le retrait de deux villes palestiniennes jusqu'à nouvel ordre. On peut parier que dans les heures qui viennent ce dernier va exiger du premier ministre Mahmoud Abbas qu'il mette au pas des organisations sur lesquelles son emprise est faible.

Les événements d'hier laissent présager l'échec de la «feuille de route» et des lendemains beaucoup plus lourds de conséquences que ceux envisagés en Irak.



Serge Truffaut

♦ ♦ ♦

BARBOTTE  
2003-08-20

## L E T T R E S

## Pauvres médias en mal de sensation

Les médias me désespèrent. Hier soir et ce matin plus que jamais. Une panne d'électricité majeure et, ça y est, la machine s'emballe. Tous les réseaux interrompent leurs émissions, branle-bas de combat, et l'on se met à analyser et ré-analyser les causes, les conséquences et la santé morale des pauvres New-Yorkais...

Le Devoir titre «Dans le noir en plein jour», mais pour la suite de l'article, au verso, il choisit un mot du sous-titre, soit «Panique», comme repère (Panique? Où ça? Est-ce bien le même article?). Et Mme David, psychologue, assure que les New-Yorkais seront profondément traumatisés, puisque l'accumulation d'incidents angoissants (11 septembre, SRAS), il n'y a rien de pire! Hier, à CNN, on répétait tellement que ce n'était pas un attentat terroriste que c'en était presque louche... Maudit que les chefs d'antenne de CNN (et des autres médias) auraient aimé ça... Ils étaient prêts, en tout cas... Meilleure chance la prochaine fois...

Hé, ho! C'est une panne d'électricité! Personne n'est mort et même, selon ce qu'on a vu à la télé et présenté à la radio, personne n'a paniqué! Les gens se sont entraînés, calmement, rentrant chez eux à pied et offrant même de loger des compagnons de travail. C'est dommage, on aurait beaucoup mieux aimé qu'ils courent, se piétinent, se jettent en bas des buildings, qu'un tireur fou se déchaine dans la foule. Mais non! Pauvres médias, obligés de faire la une avec une simple panne électrique et des gens trop calmes!

Vivement une autre catastrophe (une vraie cette fois) que les journalistes s'en donnent à cœur joie! Comme, par exemple, les conséquences désastreuses des compressions dans l'aide à l'achat des fournitures scolaires et de l'augmentation des tarifs d'électricité pour les familles pauvres. Mais ça fait des moins belles photos... Ce n'est pas vendeur...

Geneviève Ricard  
Montréal, le 15 août 2003

## Hydro-Québec doit faire des profits

Encore une fois, le débat sur l'augmentation des tarifs d'Hydro-Québec est bien mal engagé: Hydro ne donne pas la vraie justification et les opposants s'adressent au mauvais interlocuteur.

En effet, l'approche douce adoptée par Hydro-Québec masque un principe de base qui devrait plutôt être mis en avant: comme toute entreprise commerciale, elle devrait vendre son produit à la valeur du marché. Point. Ainsi, le kilowattheure vendu à un particulier vaut plus cher que celui qui est vendu en gros à une industrie, tout comme celui qui est vendu à la campagne par rapport à la ville, voire par rapport à un quartier résidentiel avec distribution souterraine. Simple question de coûts de fourniture: les autos se vendent plus cher à Natashquan qu'à Montréal.

Quant à l'argument des opposants voulant qu'Hydro n'a pas à faire des profits, il est faux, tant sur le plan commercial que sur le plan social. Hydro-Québec doit faire des profits — le contraire avec ses ressources hydroélectriques serait absolument désastreux — en vendant son produit à sa valeur réelle pour décourager le gaspillage et verser des dividendes à son propriétaire, le gouvernement du Québec. Quant à la capacité de payer des clients, ce n'est pas le problème d'Hydro-Québec, qui n'est pas une agence de bien-être social. Est-ce que l'on demande à Loblaw ou à IGA, à GM ou à Bombardier de vendre leurs produits moins cher pour respecter la capacité de payer des démunis?

Dans un Québec sainement géré, Hydro-Québec devrait faire des affaires et le gouvernement s'occuper des politiques sociales. Un milliard et demi de dollars de profit pour Hydro-Québec, «c'est des peanuts», moins de 12 % de son chiffre d'affaires, ce que peu d'actionnaires d'entreprises privées accepteraient. Tant mieux si Hydro-Québec, qui bénéficie d'une situation concurrentielle

assez enviable, peut engranger des profits deux fois plus importants. Ce devrait être un sujet de fierté nationale, pour peu qu'Hydro fasse preuve en même temps d'une gestion serrée. Encore une fois, tant mieux si Hydro-Québec fait des profits; le gouvernement empoche et réduit les impôts en conséquence... ou nous explique ce qu'il fait avec les sous!

En paraphrasant mon ancêtre, pour terminer: chacun son métier et les kilowatts de M. Caillet seront bien gardés!

Jean-Paul Fontaine  
Longueuil, août 2003

## La dignité humaine la plus élémentaire

Devant le texte de M. Gérard Lévesque («L'union entre personnes de même sexe: moralité et légalité, des enjeux différents», Le Devoir, 12 août 2003) faisant preuve d'une rigueur implacable, citant nul autre que l'indéfectible *Petit Larousse* et quelques opinions des plus grands, démontrant par une rhétorique syllogistique que le droit au mariage est un droit qui découle de la puissance procréatrice, je demande ceci: selon cette savante argumentation, un couple hétérosexuel souffrant d'infertilité a-t-il le droit de se marier?

Dans notre société, oui, car le mariage est une sanctification de l'amour, une promesse de fidélité et de respect mutuel, et non seulement un simple rapport de procréation. Refuserons-nous aussi ce droit découlant de la reconnaissance et de la dignité humaine la plus élémentaire aux personnes homosexuelles? Chez les humains, l'amour est gratuit; il ne nécessite aucune monnaie d'échange; c'est là toute la grandeur de l'humanité. Et je crois que la sexualité humaine, prise dans son ensemble, est aussi une œuvre de liberté. Une liberté nécessaire à l'épanouissement de tous et chacun.

Sébastien Malette  
Étudiant en philosophie, Université Laval  
Le 12 août 2003

## LIBRE OPINION

## Le nouvel ordre mondial se met peu à peu en place

JULES DUFOUR

Président de l'Association canadienne pour les Nations unies (ACNU), section Saguenay-Lac-Saint-Jean; consultant au Bureau international de la Paix, Genève, Suisse; coordonnateur du Groupe de recherche et d'intervention régionales (GRIR), Université du Québec à Chicoutimi

Washington annonçait le 1<sup>er</sup> juillet dernier la suspension de son «aide» militaire à près de 50 pays auxquels il reproche d'appuyer la Cour pénale internationale (CPI) et de ne pas avoir signé les accords bilatéraux permettant aux ressortissants américains à l'étranger de ne pas tomber sous sa juridiction. Le lendemain de la diffusion de cette dépêche, *Le Devoir*, dans un éditorial de Serge Truffaut intitulé «La justice éclope», analysait cette décision des Américains dans le contexte des divergences fondamentales concernant la conduite des affaires mondiales qui semblent se dessiner de plus en plus entre l'Union européenne et les USA, et soulignait son caractère arbitraire. Cette décision s'avère l'un des nombreux éléments de la nouvelle politique étrangère américaine définie par la présente administration. J'aimerais, ici, apporter mes commentaires et réflexions à ce sujet.

## Le grand contrevenant

L'attitude des Américains, depuis quelques années, est celle d'un contrevenant qui ne veut plus tenir compte des règles du droit international qui ont été établies par consensus au cours des dernières décennies, et qui cherche à assurer des relations harmonieuses et de coopération entre les

nations. Comme l'écrit si bien *Le Monde diplomatique*, dans son atlas de 2003: «Washington agit désormais sans même consulter ses alliés et multiplie les ruptures du consensus international: rejet des traités limitant la prolifération des armements non conventionnels et autres armes meurtrières pour les civils (interdiction des essais nucléaires, des mines antipersonnel, des armes biologiques); abrogation unilatérale du traité de limitation des missiles antimissiles, afin de déployer un réseau de défense antimissile réprouvé pour son effet proliférateur; rejet des accords environnementaux de Kyoto; etc.»

En effet, les Américains, depuis l'invasion armée de l'Irak par la «coalition», tendent à agir encore davantage de façon unilatérale, et à ne pas tenir compte des décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de l'ONU ainsi que des manifestations massives de l'opinion publique internationale contre leur politique étrangère et leurs interventions directes, armées ou non, dans des pays souverains. De plus, les États-Unis envisagent de créer et de commander une force d'intervention globale de maintien de la paix qui opérerait en dehors des cadres de l'ONU et de l'OTAN (*L.A. Times*, 27 juin 2003). Une autre intervention très récente de l'administration Bush a trait à l'émission d'un avertissement sévère à l'endroit des organismes de la société civile (ONG) leur enjoignant de se taire (Naomi Klein, *Globe and Mail*, 20 juin 2003).

Tous ces gestes semblent s'inscrire dans le contexte de la définition d'un ordre mondial dans lequel l'ordre du jour sera désormais fixé par l'administration américaine seule et imposé à l'ensemble de tous les pays du monde, créant par le fait même un climat d'insécurité générale, elle-même amplifiée par l'application de la doctrine de l'intervention militaire unilatérale préventive et la poursuite de la guerre contre le terrorisme — cette dernière étant, en soi et tout simplement, la défense armée des intérêts américains dans le monde et la poursuite, voire l'anéantissement pur et simple, de ceux et celles qui les menacent ou qui pourraient éventuellement les menacer.

Le plus grand bien que les Américains pourraient faire à l'humanité et aux citoyens de leur pays serait de rester chez eux

## De quoi se réjouir

Au lieu de déplorer cette décision concernant la CPI, nous devrions au contraire nous réjouir de la suspension de l'aide militaire américaine à près de 50 pays. En fait, l'aide militaire des États-Unis, à l'instar de celle qui est fournie par les principaux producteurs mondiaux d'armements comme la Russie, l'Angleterre, la France ou la Chine, n'est pas une aide, mais plutôt l'établissement d'un marché pour la vente de leurs armes qui, le plus souvent, sont utilisées par les armées nationales non pas dans un contexte de défense des intérêts collectifs des peuples, mais bien pour réprimer les mouvements populaires de libération et pour mener des opérations de poursuite et d'attaque des

groupes armés organisés qui menacent les intérêts des oligarchies au pouvoir — ceux des possédants les plus riches et ceux des entreprises multinationales, comme c'est le cas dans la plupart des pays de l'hémisphère sud.

Le plus grand bien que les Américains pourraient faire à l'humanité et aux citoyens de leur pays serait de rester chez eux et de se mêler de leurs propres affaires. Il sera, cependant, de plus en plus difficile pour eux de le faire, car leurs investissements à l'étranger sont sans cesse croissants, et leur économie est foncièrement dépendante de l'ensemble des ressources stratégiques de la planète. Il ne faut pas oublier que les États-Unis ne correspondent qu'à près de 5 % de la population mondiale, mais consomment plus de 30 % de l'énergie globale commercialisée dans le monde.

En somme, cette décision, comme les autres, illustre la naissance de facto d'une dictature mondiale; l'affaiblissement appréhendé des principes du multilatéralisme et de leur gardienne que constitue l'Organisation des Nations unies; le risque de rupture des consensus obtenus lors des Sommets de la Terre tenus à Rio de Janeiro en 1992 et à Johannesburg en 2002; le danger de voir les grandes conventions mondiales sur l'environnement et le développement signées et ratifiées au cours de la dernière décennie devenir inopérantes, étant à toutes fins pratiques mises au rancart par cette dictature; et la création d'un climat d'insécurité générale avec la mise en place d'un ordre mondial qui rendra désormais légitime le recours à la violence armée et qui abandonnera progressivement les règles du droit.

## IDÉES

QUE SONT LES RITES DEVENUS?

Le mariage en déclin:  
à quoi se reconnaît un couple?

Bien des événements de la vie privée le prouvent: nos rituels de passage sont à se réinventer. Tous les samedis et mercredis d'août, en reportages ou en page Idées, Le Devoir explore ce changement avec ceux qui l'étudient de près, tant dans ses généralités qu'associé à des moments précis de la vie. Aujourd'hui: la formation du couple.

MADELEINE GAUTHIER

Observatoire Jeunes et Société, INRS Urbanisation, Culture et Société

Existe-t-il encore aujourd'hui ce rite de passage absolument inoubliable, immortalisé par des photographies si uniques qu'elles constituaient souvent la seule fois où le recours à un photographe était de rigueur? Ce rite marquait l'entrée du couple dans la vie matrimoniale avec toute la signification que cela pouvait représenter de changements pour eux-mêmes et pour la société, tel que l'ont révélé les ethnologues qui ont étudié diverses cultures tout au long du dernier siècle.

La question de la survivance du mariage comme rite de passage ne se posait pas ou fort peu au Québec avant les années 60. Des ouvrages comme ceux de Léon Gérin (*L'Habitant de Saint-Justin*, 1897) ou d'Horace Miner (*St. Denis, A French-Canadian Parish*, 1939) ont retracé la fonction sociale importante de ce moment qui marquait l'entrée d'une jeune femme dans une autre famille, l'autonomie et la capacité du jeune homme d'assumer des responsabilités familiales tout en le faisant passer dans le cercle des hommes adultes à qui certains rôles et certains lieux étaient réservés.

On lit aujourd'hui ces ouvrages comme des pièces d'anthologie. Le rite du mariage avait autrefois cette fonction, au-delà de son caractère religieux, de rassembler en un moment unique toutes les dimensions de la transition vers l'âge adulte: l'insertion résidentielle stable hors du foyer d'origine, la levée des interdits en matière de sexualité, l'assurance de pouvoir assumer sa subsistance et celle de ses dépendants. Ces dimensions de la vie adulte sont aujourd'hui acquises, parfois même conquises, une à une selon des séquences et des rythmes qui varient d'un individu à l'autre. La formation du couple n'appartient pas à un répertoire de rôles préalablement définis; comme l'ont si bien dit Léon Bernier et Denise Lemieux, il s'agit plutôt de «deux acteurs ayant la responsabilité d'instituer le cadre de leur union» (*Cap-aux-Diamants*, n° 55, 1998).

D'où la question qui se pose à savoir si l'existence d'un rituel collectif qui marquerait socialement l'engagement d'un couple dans une vie de soutien mutuel et de responsabilités partagées est encore possible aujourd'hui. Cette question va bien au-delà de la pérennité du mariage religieux et interroge même le sens qu'il revêt dans une société où les «formes» que prend la formation du couple sont multiples et changeantes.

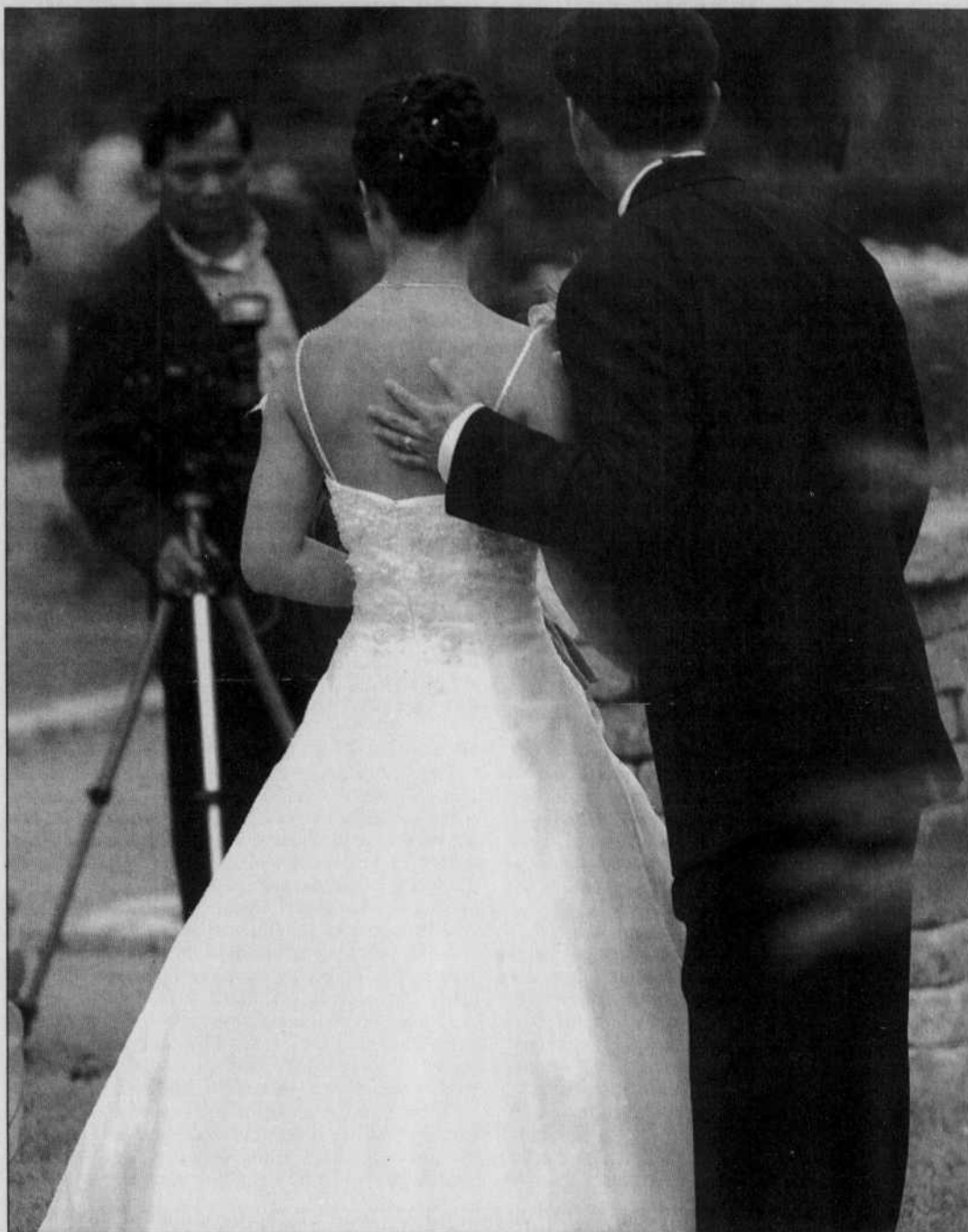
## Des couples éclatés

Bien que le mariage religieux ait la faveur de plus de 70 % des couples qui ont choisi de se marier légalement et que ce taux ait légèrement augmenté depuis 1988, il faut dire que le mariage légal (religieux ou civil) est devenu un choix minoritaire dans la population des 15 ans et plus nés depuis le milieu des années 50 — soit ceux qui ont moins de 50 ans aujourd'hui. Environ 64 % des 25-34 ans, en 1995, vivaient ou avaient vécu en union libre. Au recensement de 1996, 78 % des Québécois de 20 à 24 ans et 72 % des Québécoises au même âge vivaient en union libre (Institut de la statistique du Québec, *La Situation démographique au Québec*, 2001).

De plus, les formes de la vie de couple s'étendent bien au-delà du mariage légal ou de l'union libre. Statistique Canada consacrait, en 1999, un article aux «couples qui vivent chacun chez soi» (Milan et Peters, *Tendances sociales canadiennes*, n° 11-008). Il s'agit de «couples non mariés qui vivent dans des résidences distinctes tout en cultivant une relation intime». Un Canadien sur 12 vivrait dans cette situation, plus fréquente entre 20 et 29 ans et qui peut correspondre à l'allongement de la période des études et de l'insertion professionnelle. Mais elle est aussi le fait de personnes plus âgées qui choisissent cette situation pour divers motifs: entre autres, pour préserver leur union de la routine ou pour réserver leur foyer à une vie sociale et familiale antérieure à la nouvelle liaison amoureuse.

La proportion de personnes mariées ou en union libre est celle qui a le plus diminué au profit du célibat et du divorce au cours des dernières années. Le célibat est encore plus fréquent chez les hommes (32,6 %) que chez les femmes (25,4 %) selon le recensement de 1996, les femmes entrant plus rapidement dans la vie de couple. Cela est particulièrement frappant chez les jeunes où le maintien de la cohabitation avec la famille d'origine, plus fréquente pour les jeunes hommes que pour les jeunes femmes, est en hausse constante depuis le début des années 80. Le taux de divorcialité au Québec n'est dépassé que dans quelques pays. Le divorce survient, dans 35 % des cas, après trois ou quatre ans de mariage et le taux baisse graduellement par la suite.

La possibilité du mariage dans le cas de couples homosexuels s'ajoute à la diversité des formes. Vient-elle brouiller ou clarifier la notion de couple dans la société actuelle? Le mariage traditionnel incluait l'idée de l'enfant dans un avenir rapproché. Cette condition n'existe plus, même pour les couples hétérosexuels. L'infécondité volontaire fait partie des



Le mariage religieux a la faveur de plus de 70 % des couples qui ont choisi de se marier légalement.

dimensions du choix que font les conjoints dans l'orientation et les projets de leur vie de couple.

## Quel sens au mariage?

Dans ce contexte, où la perspective d'engagement à long terme est de moins en moins présente pour laisser place à l'idée d'expérimentation, le rituel du mariage peut-il avoir encore un sens? La promesse du soutien mutuel pour le meilleur et pour le pire n'a certes plus l'intensité qu'elle pouvait avoir. On s'engage d'abord pour le meilleur, et c'est au moment où le pire survient — entendons les difficultés inhérentes à la vie à deux, dont la routine ou l'incapacité de se réaliser dans la vie de couple — que la question de la durée fait surface et s'impose.

À l'intérieur même du mariage légal, un partage se fait entre le mariage religieux, toujours fortement majoritaire, et le mariage civil. Le mariage religieux a-t-il toujours la même signification dans cet environnement? Sous ses apparences traditionnelles qui ont repris une vigueur insoupçonnée au cours de la dernière décennie (cérémonie fastueuse longuement préparée par les futurs mariés et leurs familles, déploiement d'appareils que propose la société de consommation et coté en conséquence), la signification du geste ne se reconnaît pas a priori. S'agit-il de l'inscription de l'union dans une tradition religieuse ou dans la durée; d'une occasion de réunir ceux qu'on aime ou d'une rencontre mondaine? Toutes les hypothèses sont plausibles.

Parce que la pratique dominicale a diminué, on oublie l'importance du fait religieux dans l'accompagnement des grands moments de la vie: la naissance, le mariage et la mort, ces moments qui constituent le fondement même du questionnement religieux. Le recensement de 2001 a rappelé, à l'étonnement de plusieurs, que la référence à une tradition religieuse était encore forte au Québec. Elle l'est chez plusieurs immigrants qui appartiennent à diverses religions autres que le catholicisme majoritaire mais elle continue de l'être chez une proportion importante de catholiques. Quelle est la signification de cette référence à la religion? «Les vitalités paradoxales» du catholicisme, pour emprunter le langage de Lemieux et Montminy (*Le Catholicisme québécois*, 2000), restent dans l'ombre et ne permettent pas de le dire.

Le mariage, religieux ou civil, est souvent le fait de couples qui cohabitent déjà, depuis plusieurs années pour certains, et qui souhaitent de cette manière se dire à eux-mêmes et à leur milieu proche qu'ils veulent inscrire leur union dans la durée. Pourquoi vouloir le faire dans le cadre d'une fête au caractère si particulier par son rituel, qu'il soit religieux ou civil? À la différence des sociétés «communautaristes» qui érigent en institution les rites de passage, les sociétés «individualistes» laissent aux individus le choix de signifier publiquement les grands moments de leur parcours de vie. C'est pourquoi le mariage n'est pas imposé — il n'ajoute rien à une union déjà formée — mais résulte d'un choix longuement mûri. Le choix du mariage peut se faire aussi en fonction de la descendance pour assurer à l'enfant à naître ou à celui qui est déjà là des garanties que l'union libre ne procurerait pas,

bien que des lois récentes compensent les assurances que procure le mariage légal.

Le geste est-il tout simplement l'occasion d'une fête mondaine dont on a gardé la nostalgie, en particulier dans la génération des parents des jeunes mariés qui n'ont peut-être pas vécu cet événement avec l'éclat qu'il a pris récemment avec tout ce qu'offre la société de consommation? Le rite, dans ce cas, serait davantage le symbole de l'éphémère que de la permanence.

La question qui reste est celle de l'existence, dans ce contexte, de rituels collectifs — collectifs non parce qu'ils seraient publics mais en ce qu'ils perpétueraient des symboles institués par la société pour indiquer l'engagement affectif et matériel d'un couple dans une vie partagée. La singularité des parcours, comme on vient de le voir, réduit la possibilité de rituels publics. Même dans le cas du mariage légal, qu'il soit religieux ou civil, la question du choix est préalable et n'est plus déterminée à l'avance.

## Ce qui fait un couple

La vie de couple, hors le choix du mariage légal et plus particulièrement du mariage religieux à cause de son déploiement, est-elle pour autant dénuée de rituels? Comment s'inscrit socialement le nouveau couple?

Ce n'est que graduellement que se fait la transition vers la vie de couple, même dans le partage d'une vie commune. Le maintien de budgets séparés et d'une sociabilité d'individus: «ma gang», «ta gang», sont des signes parmi les plus apparents qui indiquent une certaine lenteur dans la progression vers une union «confirmée». Kaufman a analysé de manière fort originale ce cheminement en rapport avec le linge — achat, lessive, repassage (*La Trame conjugale - Analyse du couple par son linge*, 1992). Pour le couple, les anniversaires d'événements connus de lui seul (rencontre, première nuit) prendront, dans ce contexte, une valeur d'une importance primordiale parce qu'ils rappelleront les moments de transition. Sont-ils pour autant des rituels?

En regard du milieu plus large, la reconnaissance du couple qui n'est pas passé par le mariage légal pourra prendre de multiples formes, d'abord dans le langage — de la «blonde» à l'épouse ou la conjointe, du «chum» au conjoint — mais aussi par la position que les membres du couple occupent par rapport à la famille de l'autre. L'expression «mon beau-père et ma belle-mère» confirme le caractère public du couple. Lorsque des projets se concrétisent, comme celui d'avoir un enfant ou de s'acheter une maison, il y a là un signe évident de désir de stabilité. L'avenir seul dira pendant combien de temps celle-ci durera.

Faut-il dans ce cas parler de rites? Peut-être au sens où Goffman (*La Mise en scène de la vie quotidienne*, 1973) définit le rituel dans la vie quotidienne, c'est-à-dire tous ces gestes qui contribuent à chercher la reconnaissance de soi par l'autre. Dans la vie du couple, cette recherche s'adresserait d'abord à l'autre dans l'intimité, mais elle viserait aussi la confirmation, par le groupe d'affinité, de ce nouveau personnage issu de la vie en couple. On est bien loin du rituel institué!

Aide sociale

Des mesures  
inutiles  
et injustes

Lettre ouverte  
à Claude Bécharde,  
ministre de l'Emploi  
et de la Solidarité sociale

DENIS LÉVESQUE

L'auteur est organisateur communautaire  
au Projet Genèse, dans le quartier Côte-des-Neiges

Monsieur le ministre, En lançant, le 3 juillet dernier, l'opération «Place à l'emploi», qui prévoit l'application systématique des pénalités allant jusqu'à 300 \$ sur un chèque d'aide sociale qui en vaut à peine 545 \$ par mois, vous avez annoncé de manière assez claire les couleurs du nouveau gouvernement en matière de lutte à la pauvreté. De plus, cette mesure arrive juste après le dépôt du budget provincial, dans lequel on ne peut que constater amèrement l'absence de fonds qui auraient permis de donner un peu de substance au plan d'action contre la pauvreté prévu pour le début de l'automne.

L'approche punitive que vous proposez va de pair avec un préjugé grossier, mais répandu, voulant que les prestataires de l'aide sociale sont des paresseux ou des lâches. Pourtant, rien n'est plus faux. Les prestataires ne ménagent pas leurs efforts pour se sortir de la misère. Mais le système qui prétend les aider à retourner à l'emploi est souvent le premier à leur mettre des bâtons dans les roues. Pour ajouter à l'humiliation, votre gouvernement brandit des menaces de pénalités financières dans le but avoué d'épargner, sur le dos des pauvres, les millions qui seront redistribués aux riches en baisses d'impôt, l'année prochaine.

## Pas un choix personnel

La pauvreté n'est pas le résultat d'un choix personnel mais de facteurs structurels liés à la nature même du marché du travail. La réalité des 20 dernières années est éloquent à ce sujet: le nombre de prestataires à la sécurité du revenu fluctue en lien direct avec le taux de chômage. Chaque période de reprise économique voit fondre le nombre des prestataires. Chaque récession (de même que chaque nouvelle coupure à l'assurance-chômage) précipite de nombreuses personnes à l'aide sociale.

Placés devant un marché de l'emploi très compétitif, les prestataires de l'aide sociale ne baissent pas les bras pour autant. L'histoire de leurs démarches et de leurs embûches pour réintégrer le marché du travail pourrait remplir des bibliothèques entières. Le centre de services individuels de notre organisme est rempli à chaque jour de dizaines de personnes qui ne demandent qu'à travailler. Malheureusement, et c'est là que le bât blesse, elles se retrouvent la plupart du temps confrontées aux lacunes des programmes et aux budgets limités d'Emploi-Québec. De 1987 à 1991, le taux de sortie de l'aide sociale était même plus bas pour les participants aux mesures que pour les non-participants! Certains programmes ont tout de même un certain succès, comme ceux qui permettent de terminer des études secondaires ou de compléter un diplôme post-secondaire. Mais le nombre de places disponibles dans ces programmes a grandement diminué au fur et à mesure des compressions dans les budgets qui leur étaient attribués. Les budgets disponibles pour l'ensemble des mesures actives de réintégration à l'emploi sont en diminution constante depuis 1995, passant de 353 millions cette année-là à 182 millions en 2000.

Notre organisme répond à plus de 1500 demandes d'information relatives à l'aide sociale chaque année et nous ne comptons plus le nombre de fois où des personnes se font refuser une aide financière pour compléter les études secondaires, les cours de langues ou les cours d'informatique qui leur aurait facilité l'accès au marché du travail. Paradoxalement, on préfère continuer à leur verser des prestations d'aide sociale plutôt que d'investir quelques centaines de dollars pour les aider.

## Création de réels emplois

Ultimement, la sortie de l'aide sociale dépend surtout de la création réelle d'emplois. En attendant qu'il y en ait pour tout le monde, il y aura des gens qui ont besoin de la sécurité du revenu pour survivre. Leur mettre la faute sur le dos ne changera rien si le taux de chômage officiel continue de se maintenir autour de 9 % (il a été supérieur à 10 % de 1981 à 2002). Si votre gouvernement pense que le marché du travail va soudainement s'ouvrir à 25 500 prestataires de l'aide sociale, sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les budgets et d'améliorer les programmes, alors c'est que le gouvernement croit à la magie.

Croire que la solution consiste à menacer et à mettre au pas les demandeurs d'aide sociale, c'est ignorer que la pauvreté est liée au manque d'emplois de qualité, à l'exclusion sociale et à la discrimination. C'est se fermer les yeux sur les causes réelles du problème et faire fi des aspirations des démunis eux-mêmes à une vie meilleure.

## Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel ([redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau, Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits divers), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Julie Carpentier (pages éditoriales, sports), Isabelle Paré (santé); Pauline Gravel (science); Michel Garneau (cartooniste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Jean-Pierre Legault, Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarque (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Eric Desrosiers, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Corneille (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert D'Autonne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux Soudy, Geneviève Otis-Diane (comité); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avri, Jean de Billy, Gyslain Côté, Mariève Côté, Slavica Bogdanov, Veronique Géraud, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Rueland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Daniel Bazinet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lenard, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique/Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-France Dalcourt. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haecck (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## Premier bébé né grâce à du sperme acheté sur Internet

AGENCE FRANCE-PRESSE

Londres — Le premier bébé issu de sperme acheté sur Internet a été mis au monde en Grande-Bretagne, a annoncé hier le site commercial *ManNotIncluded.com* (homme non compris), affirmant qu'il s'agissait d'une première mondiale.

«Nous sommes très heureux de la fantastique nouvelle de la naissance du premier bébé né grâce à notre service révolutionnaire», a déclaré le fondateur du site, John Gonzalez, ajoutant que la mère et le bébé se portaient bien.

Les parents du petit garçon, qui ont tenu à préserver leur anonymat, résident dans le sud-est de l'Angleterre, a seulement précisé M. Gonzalez.

Un autre bébé issu de sperme acheté sur ce site est attendu par un couple de femmes homosexuelles dans les prochaines semaines, et 19 autres femmes — vivant en couple homosexuel ou seules — utilisatrices des services du site MNI sont enceintes, a-t-il ajouté.

La présidente de l'Autorité britannique de fertilisation humaine et d'embryologie (HFEA), Suzi Leather, a mis une nouvelle fois en garde les utilisateurs de ce type de sites électroniques.

«Nous conseillons fortement aux femmes utilisant du sperme de s'assurer qu'il a été soumis aux règles de conformité», a déclaré Mme Leather.

Ces sites ne sont pas reconnus par la HFEA et n'entrent donc dans le cadre d'aucune réglementation.

«Le HFEA ne peut garantir de bonnes pratiques en laboratoire ni des examens de sécurité sanitaire du sperme de la part de services de don [de sperme] qui n'ont pas d'autorisations», a-t-elle ajouté.

Pour s'inscrire sur le site *ManNotIncluded.com*, les personnes intéressées doivent s'acquiescer d'un droit d'entrée de 750 livres (1070 euros). Ils payent ensuite 80 livres (113 euros) pour trois recherches de donateurs sur le site.

Le donateur de sperme, qui reçoit entre 50 et 100 livres par don, est sélectionné à partir d'une liste. Les parents peuvent ensuite obtenir des informations sur les traits de personnalité et physiques du donateur potentiel.

Le ou les parents candidats reçoivent alors le sperme, mais doivent eux-mêmes trouver le moyen de procéder à l'insémination artificielle.

Plusieurs organisations ont dénoncé ces pratiques, dont le Medical Ethics Alliance, une organisation de contrôle indépendante.

«Ce site Internet est un abus grossier et une commercialisation de la fertilité, avec des conséquences qui vont bien au-delà de la pratique de simplement acheter du sperme», a dénoncé un porte-parole de l'organisation.

«Il devrait y avoir une réglementation et nous pensons que de telles pratiques visant à se procurer un enfant au moyen d'un site électronique devraient être interdites au plus vite», a-t-il ajouté.

L'organisation Pro-Life s'est également dite «très inquiète». «John Gonzalez ignore les besoins émotionnels des enfants, qui résultent de leur passé, et leur droit à connaître leur père biologique», a déclaré un porte-parole, Patrick Cusworth.

## NO FAULT

SUITE DE LA PAGE 1

«On est porté à penser que ceux qui tuent sur la route sont des gens qui ont commis de nombreux crimes de la route auparavant et qu'ils sont des récidivistes. C'est faux. Les trois quarts des accidents criminels qui causent des dommages corporels ou la mort constituent une première offense», a fait valoir M. Bellemare. Bref, ce sont souvent des gens comme tout le monde qui sont responsables de ces accidents.

Au cabinet du ministre des Transports, on confirme que cette hypothèse de limiter le projet de loi aux seuls récidivistes est envisagée. Mais au sein du gouvernement, les avis vont en majorité, pour l'heure, dans le sens d'une application générale de cette brèche dans le régime d'assurance sans égard à la faute.

En visant l'ensemble des responsables d'accidents criminels, le projet de loi ne toucherait toutefois qu'environ 300 cas par année alors que les routes du Québec ont fait 6151 victimes en 2002, dont 703 sont décédées. Le Barreau du Québec évalue que la levée de l'interdiction de poursuivre des criminels de la route entraînerait quelque 200 actions en justice par année.

Pour les assureurs, le projet de loi, en ouvrant une brèche dans le régime d'assurance sans égard à la faute, n'est pas sans ressembler à une bombe atomique utilisée pour tuer une mouche. «Le gou-

vernement veut tout chambouler un système pour régler quelques cas seulement», estime Bernard Marchand, analyste en développement des politiques au Bureau d'assurance du Canada (BAC). S'il s'agit de mieux indemniser les victimes, le projet de loi en laisserait trop de côté et d'autres moyens seraient plus efficaces, comme de relever le niveau d'indemnisation, a souligné le porte-parole. Parmi les criminels de la route, on en compte 43 % qui ne disposent d'aucun revenu et 84 % encaissent des revenus de 30 000 \$ par an ou moins, selon le BAC.

Pour les assureurs, l'abolition partielle du *no fault* entraînera assurément une hausse des primes, ce que dément le ministre de la Justice. «Jamais», affirme-t-il, soulignant que les assureurs n'auront plus à assurer leurs clients pour des dommages matériels ou corporels dont ceux-ci sont criminellement responsables.

«C'est aberrant», a soutenu Bernard Marchand. Les assureurs ont la responsabilité de protéger le patrimoine de la famille dont un des membres serait responsable d'un accident criminel; ils voudront offrir une telle protection, a prédit le porte-parole. Il a rappelé qu'un sondage Léger Marketing, commandé par la SAAQ en décembre 2002, fait état que 44 % des répondants avouent qu'ils pourraient leur arriver de conduire avec un taux d'alcoolémie légèrement supérieur à la limite permise de 0,08 mg. Le BAC ne croit pas à l'effet dissuasif de la loi et signale l'absence d'études concluantes à cet égard.

Au cabinet de M. Marcoux, on signale qu'on jongle

avec la possibilité de permettre la couverture du risque par les assureurs, ce qui entraînerait une hausse des primes mais diminuerait l'effet dissuasif de la loi, ou encore celle d'interdire toute couverture, ce qui exposerait les ménages québécois à des risques de faillite si un de ses membres est tenu criminellement responsable d'un accident grave.

Le gouvernement Charest ne dispose d'aucune étude sur les effets dissuasifs des diverses mesures que contiendrait son projet de loi. À cet égard, aucune étude probante ne sera d'ailleurs effectuée en vue du dépôt du projet de loi, a-t-on confirmé au cabinet de M. Marcoux. On est incapable au gouvernement de confirmer si le Québec, au chapitre des accidents de responsabilité criminelle, affiche un pire ou un meilleur dossier qu'ailleurs. Les économies réalisées par la SAAQ en coupant les vivres aux conducteurs tenus criminellement responsables d'un accident sont modestes, soit 7,5 millions par année.

Au-delà des avantages concrets pour les victimes, assez minces au demeurant et aléatoires car ils reposent sur de longues poursuites judiciaires dans l'éventualité où l'accusé est solvable, et d'un effet dissuasif impossible à quantifier, le gouvernement Charest poursuit une visée «morale» avec ce projet de loi, explique-t-on dans l'entourage de M. Marcoux. Il en est de même pour celui qui a fait de ce dossier une cause personnelle. «Ce n'est pas nécessairement et uniquement en fonction de considérations financières et statistiques qu'on doit agir», fait valoir Marc Bellemare.

## CHRÉTIEN

SUITE DE LA PAGE 1

Constitution et les droits fondamentaux qu'elle garantit à tous les Canadiens.»

Il y a une grande division au sein du caucus libéral sur la question du mariage des homosexuels, plusieurs croyant que le gouvernement n'aurait pas dû proposer son projet de loi qui permettrait le mariage civil des gais et lesbiennes. Le projet de loi fait l'objet d'un renvoi à la Cour suprême. «J'aurais préféré ne pas avoir à m'occuper de cela, mais vous me connaissez: je ne fais pas les problèmes», a-t-il lancé dans un discours ad lib passionné destiné à rallier ses troupes.

M. Chrétien a indiqué que le recours à la clause nonobstant pour ne pas avoir à appliquer la Charte des droits à la définition du mariage serait inapproprié. «Je sais que les libéraux, et la grande majorité des Canadiens, ne voudraient pas invoquer la clause dérogatoire», a-t-il dit. Il a ajouté, plus tard: «Je préfère une interprétation [de la Charte] qui protège les droits plutôt qu'une interprétation qui enlève des droits.»

De manière voilée, Jean Chrétien réplique aux députés de son parti qui, pour justifier leur insatisfaction par rapport à la voie choisie par leur gouvernement, invoquent un trop grand activisme judiciaire. Selon le

premier ministre, l'activisme judiciaire, cette idée que ce sont les tribunaux qui font les lois au Canada, est la panacée de l'Alliance canadienne. «Il s'agit d'une façade pour leur profonde opposition à la Charte des droits, une charte adoptée par le Parlement que les libéraux et l'ensemble des Canadiens respectent et chérissent. Ne nous laissons donc pas piéger par eux sur cette question. Il ne s'agit pas d'affaiblir le Parlement.»

## Union civile

Jean Chrétien a profité de son discours devant son caucus — son dernier caucus pré-sessionnel avant sa retraite politique — pour promettre une passation des pouvoirs tout en douceur avec son successeur (voir autre texte en page A 4). Sur le sujet du mariage gai, d'ailleurs, le successeur pressenti, Paul Martin, est presque sur la même longueur d'onde que M. Chrétien. Presque. M. Martin a indiqué en journée hier qu'il était prêt à laisser ses députés proposer des compromis, dans la mesure où ces compromis respectent la Charte des droits et libertés. Il s'oppose lui aussi à l'utilisation de la clause nonobstant. «Si les parlementaires trouvent d'autres solutions et que ces solutions respectent la charte, car c'est la clé, alors je pense qu'on devrait les considérer sérieusement», a-t-il déclaré.

Un compromis inacceptable serait de conserver le mariage pour les couples hétérosexuels et l'union civile pour les couples homosexuels. Par contre, il n'exclut pas que l'État se retire complètement du ma-

riage pour tous les couples et ne conserve que l'union civile pour tout le monde. Le mariage resterait alors la chasse gardée des institutions religieuses. «Bien que j'appuie la position du gouvernement, je crois que nous devons considérer d'autres options, et une de ces autres options est l'union civile. Mais je ne parle pas d'une union civile distincte mais égale [pour les couples homosexuels]. Ça, c'est de la discrimination contre laquelle les cours se sont déjà prononcées.»

Le ministre de la Justice qui pilote cette initiative, Martin Cauchon, n'est pas d'accord avec cette solution. Selon lui, le gouvernement fédéral a la responsabilité de définir le mariage. «On a une responsabilité constitutionnelle, celle de la définition du mariage. Le gouvernement a décidé d'aller de l'avant en respectant cette responsabilité constitutionnelle. Deuxièmement, se retirer du mariage aurait pour effet d'aller à l'encontre de droits de certaines personnes au Canada: les personnes qui ne veulent pas se marier religieusement pourraient se marier comment?»

Du côté du Bloc québécois aussi, on rejette cette proposition. Le critique Richard Marceau croit que cela imposerait un fardeau trop lourd sur les épaules des gais et lesbiennes. «Finalement, ça donne quoi? Parce que les gais ne peuvent pas se marier, on l'enlève à tout le monde? Et imaginez la stigmatisation qui s'abattra sur eux. Les gens diraient: les gais nous ont enlevé le mariage!»



Des secouristes sur les lieux de l'attentat commis à Jérusalem.

REUTERS

## ISRAËL

SUITE DE LA PAGE 1

du peuple palestinien et j'ai transmis mes instructions au ministre de la Sécurité pour qu'il ouvre une enquête», a déclaré Abbas à Gaza.

Abbas, qui discutait avec des représentants des mouvements radicaux pour tenter de sauver la trêve lorsque l'explosion est survenue, a mis en garde Israël contre toutes représailles.

«Nous devons attendre et nous montrer patients et

voir quelles seront les réactions, mais j'espère qu'Israël agira avec sagesse parce que [des représailles] ne seraient pas dans l'intérêt du processus de paix», a-t-il dit.

Le Hamas a diffusé une cassette montrant un homme disant s'appeler Raed Abdel-Hamid Mask et annonçant qu'il allait commettre un attentat suicide.

Les États-Unis ont également condamné l'attentat.

«Nous condamnons cet acte brutal de terrorisme dans les termes les plus fermes [...]. Nous invitons l'Autorité palestinienne à agir pour démanteler les réseaux terroristes», a déclaré le porte-parole du Conseil de sécurité nationale, Sean McCormack, qui n'a pas souhaité commenter la décision du gouvernement israélien de geler les discussions avec les Palestiniens.

## IRAK

SUITE DE LA PAGE 1

George W. Bush a condamné à Crawford (Texas) cet attentat «terroriste» meurtrier tout en affirmant que les forces américaines continueront leur mission en Irak.

«Le monde civilisé ne sera pas intimidé et ces tueurs ne détermineront pas l'avenir de l'Irak», a affirmé M. Bush lors d'une brève intervention au cours de laquelle il a promis de «continuer la guerre contre le terrorisme jusqu'à ce que les responsables soient jugés».

Les auteurs de cet attentat «sont les ennemis du peuple irakien. Ce sont les ennemis de toutes les nations qui souhaitent aider le peuple irakien», a ajouté le président américain lors de son intervention dans le hangar de son ranch de Prairie Chapel.

«L'Irak se trouve sur une voie irréversible vers son autodétermination et la paix, a ajouté le président américain. Les Irakiens font face à un défi et à un choix. Les terroristes veulent revenir au temps des salles de torture et des fosses communes.»

«Par leur tactique et leurs cibles, ces meurtriers se révèlent une fois de plus comme les ennemis du monde civilisé», a poursuivi le chef de la Maison-Blanche.

Le président américain, en vacances au Texas, jouait au golf lorsqu'il a été informé de l'attentat qui a frappé le quartier général de l'ONU à Bagdad. Il a troqué son polo à rayures et son pantalon kaki pour un strict costume sombre avant de s'adresser au monde devant un drapeau américain et un autre portant le sceau de la Maison-Blanche.

M. Bush a précisé qu'il avait chargé l'administrateur en chef américain en Irak, Paul Bremer, de

fournir «toute l'assistance possible» pour les équipes de secours qui tentent de récupérer les corps ensevelis sous les débris du QG de l'ONU.

L'explosion qui a dévasté le Canal Hotel, siège de l'ONU à Bagdad, a suivi de quelques heures l'arrestation à Mossoul, dans le nord du pays, de l'ancien vice-président irakien Taha Yassine Ramadan, capturé par des combattants kurdes qui l'ont remis aux forces américaines.

## Coalition renforcée?

L'escalade du terrorisme en Irak illustrée par l'attentat d'hier pourrait, selon des experts américains, inciter d'autres pays, notamment européens et arabes, à entrer dans la coalition pour stabiliser la situation.

Dans tous les cas de figure, considèrent ces experts, cette attaque, la deuxième perpétrée en moins de deux semaines à Bagdad, pourrait modifier le processus de rétablissement de l'ordre engagé par Washington depuis la chute de Saddam Hussein.

Ce deuxième attentat intervient quelques jours après des propos optimistes du président américain George W. Bush sur les «progrès» réalisés en Irak depuis la fin des grandes opérations militaires le 1<sup>er</sup> mai.

Il avait alors également insisté sur le fait que l'intervention de son pays en Irak s'inscrivait dans le cadre de la guerre contre le terrorisme dans le monde.

«Des pays européens et arabes pourraient reconsidérer leurs réticences à envoyer des troupes en Irak afin de prendre part à la guerre contre le terrorisme», explique à l'AFP Ruth Wedgwood, spécialiste en matière de terrorisme et de droit international.

Selon elle, «personne ne souhaite répéter l'expérience de la Bosnie», où la communauté internationale s'était

## Le Hamas, né de la première intifada

Jérusalem (AFP) — Le mouvement radical palestinien Hamas, qui a revendiqué hier avec le Jihad islamique un attentat suicide meurtrier dans un bus à Jérusalem-Ouest, est le principal mouvement islamiste en lutte contre l'État hébreu.

Acronyme arabe pour Mouvement de la résistance islamique, le Hamas a été créé au début de la première intifada palestinienne, en 1987, par la confrérie des Frères musulmans. Il s'appuie sur un vaste réseau d'aide sociale et d'œuvres de bienfaisance.

Son chef spirituel, cheikh Ahmed Yassine, a été libéré de prison en 1997 par Israël après huit ans de détention, à la suite d'une tentative avortée d'assassinat d'un responsable du Hamas en Jordanie par le service de renseignement israélien (Mossad).

Catégoriquement opposé aux accords d'Oslo de 1993 sur l'autonomie palestinienne, le Hamas prône la création d'un État islamique «de la mer [Méditerranée] au fleuve [Jourdain]», c'est-à-dire sur l'ensemble de la Palestine du mandat britannique, ce qui suppose la destruction de l'État d'Israël.

Mais il n'écartera pas une trêve (*houdna*, en arabe) du type de celle conclue par le prophète Mahomet avec ses ennemis. Une telle trêve pourrait même durer, selon le Hamas, si Israël se retirait de tous les territoires occupés depuis la guerre de juin 1967.

Le 29 juin, il avait proclamé avec trois autres mouvements armés, dont le Jihad islamique, une trêve de trois mois dans les attaques contre Israël.

La branche armée du Hamas, les Brigades Ezzedine al-Qassam, est responsable des attentats anti-israéliens les plus sanglants qui ont fait des centaines de morts depuis 1994, notamment une série d'attaques suicide dont la dernière, hier, a fait au moins 20 morts dans un bus à Jérusalem-Ouest, outre le kamikaze.

heurtée à une forte hostilité de la population locale.

«L'Europe devrait comprendre que la persistance de l'instabilité en Irak n'est une bonne chose pour personne», poursuit cette spécialiste du Council on Foreign Relations.

Un de ses collègues au sein de ce groupe de réflexion basé à New York, William Nash, considère que cet attentat «s'inscrit dans le cadre d'une campagne visant à discréditer les États-Unis dans leurs efforts pour garantir la sécurité en Irak».

D'ailleurs, estime sur CNN l'ancien ambassadeur américain aux Nations unies, Richard Holbrooke, «les États-Unis étaient aujourd'hui la véritable cible».

«Cette administration a désormais trois options: renforcer ses forces, ce qui signifie plus de pertes américaines [...]; entamer un retrait comme au Vietnam ou en Somalie, ce qui serait un désastre; partager le fardeau avec la communauté internationale», explique-t-il.

Pour Michael O'Hanlon, expert des questions de défense à la Brookings Institution, «il s'agit d'un revers considérable pour les États-Unis montrant qu'il est de plus en plus difficile de faire des progrès en Irak. Cela va déclencher une nouvelle dynamique».

«C'est un coup d'une telle ampleur que des changements doivent survenir», renchérit Stanley Bedington, ancien responsable de lutte antiterroriste à la CIA, la centrale américaine du renseignement.

Au point, affirme-t-il, de ne «pas être certain que les États-Unis pourraient soutenir poursuivire seuls le commandement des opérations militaires» sur le terrain.

Il est même possible, estime ce spécialiste, que «les Français et les Allemands soient tellement furieux de la mort du responsable de l'ONU que cela les incite à agir dans la bonne direction».

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## Comment nous joindre?

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

## L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340  
Par courriel [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)

## Les avis de décès (Le Mémoriel)

Au téléphone (514) 525-1149  
Par courriel [info@lememoriel.com](mailto:info@lememoriel.com)

## Les petites annonces

## et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Service à la clientèle et

## abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-5967  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.